

Une Mission sur les pratiques culturelles, sportives et citoyennes en faveur de la jeunesse.

Souhaitée dès le mois de juillet 2002 par Monsieur Luc FERRY, Ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, la Mission ministérielle sur les pratiques culturelles, sportives et citoyennes en faveur de la jeunesse a débuté son travail en février 2003.

Son objectif a été d'appréhender de façon concrète des solutions nouvelles tenant compte des volontés et des besoins qui s'expriment tant au niveau des jeunes eux-mêmes que des structures publiques et associatives qui agissent dans ce secteur.

Le choix du Président de la République d'inscrire la jeunesse au cœur de l'action gouvernementale par **la création d'un grand Ministère de l'Avenir regroupant les compétences de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche**, marque **la volonté d'une politique** cohérente, réformatrice et novatrice à destination des 18 millions de Français de 14 à 35 ans¹.

L'attente des jeunes Français est particulièrement importante au regard d'une société dont ils ont le sentiment qu'elle ne leur donne plus suffisamment de repères et ne les aide donc pas complètement à devenir des citoyens actifs et responsables. Et dans le même temps, **la jeunesse recherche un nouveau degré de liberté individuelle.**

L'exercice de **cette liberté ne saurait pourtant se concevoir sans la responsabilité.** Il s'agit donc d'encourager et de valoriser les engagements de « proximité » de tous ordres, permettant aux jeunes d'agir directement sur les choses.

¹ Chiffre INSEE au 01/01/2003

Concevoir une politique de la jeunesse.

L' évolution de notre société qui a connu un délitement des valeurs familiales conduit, dans certains cas, à **la montée du sentiment communautaire et à l'apparition du phénomène « jeunisme »**.

Ces communautés se définissent et affirment leur identité par des codes (langages particuliers), des symboles, ... et contribuent à **caricaturer les identités personnelles** en créant des lieux d'enfermement réducteurs.

Il faut ainsi se méfier des risques qu'encourt la cohésion sociale de la Nation face aux communautés si ces dernières se présentent comme des autorités légitimes.

Les pouvoirs publics ne sauraient rester indifférents à une telle situation en devenir. Il est de leur responsabilité de vouloir répondre aux besoins et aux attentes **des jeunes qu'il faut considérer à la fois au présent et comme des fers de lance** de l'économie, de la culture, du sport et, plus largement, du rayonnement de la France en Europe et dans le monde. Nous devons les inciter à aller de l'avant, à vaincre leurs peurs et à libérer toutes leurs énergies.

Il paraît donc primordial que le Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche **encourage le goût de l'excellence et le sens de l'initiative** en donnant un nouvel élan et en offrant un épanouissement à la jeunesse en France.

Les questions liées à la jeunesse, sont par essence **transversales** puisqu'il s'agit d'un passage de la vie. Elles touchent tous les domaines de la société et plusieurs compétences ministérielles : éducation et formation, emploi, logement, santé, sport, culture, loisirs, affaires étrangères...

Aussi, **les interventions sont multiples, parfois connexes** et, au cours des 25 dernières années, plutôt qu'une réelle politique de la jeunesse, ce sont des empilements de dispositifs qui ont successivement été mis en œuvre avec certes quelques succès mais surtout **beaucoup de dispersion des énergies et des moyens**.

Ces différentes interventions de la sphère publique s'exercent essentiellement aujourd'hui au travers de missions de service public déléguées à des structures associatives.

La recherche d'une meilleure efficacité doit conduire à **concevoir les outils permettant un inventaire permanent et une analyse qualitative** des initiatives prises dans ce secteur par l'Etat, les collectivités territoriales, et les organismes publics. L'objectif doit consisté en **une meilleure articulation entre les orientations nationales fixées par le Gouvernement et le Ministère, et leur mise en œuvre** par les acteurs politiques régionaux.

Par ailleurs, il convient de **permettre aux jeunes de trouver légitimement leur place dans notre société** en perpétuelle mutation.

Il paraît donc indispensable que, parallèlement à cette meilleure coordination des interventions que nous venons d'évoquer, puisse se **développer un véritable axe de prospective de la politique de la jeunesse en France**.

Ainsi, il est fondamental de favoriser les passerelles entre l'enfance, l'adolescence et l'âge adulte. Ainsi, nous devons considérer le temps de l'enseignement à l'école comme le lieu de la transmission d'un savoir académique essentiel et, de ce point de vue, nous devons souligner le bon niveau d'enseignement dispensé dans nos établissements scolaires et universitaires.

Néanmoins, **il nous faut admettre que les pratiques culturelles, sportives, citoyennes et plus généralement sociales offrent un autre axe d'apprentissage et d'épanouissement** qu'il convient de ne pas négliger et même d'encourager fortement.

D'une façon transversale, la Mission a également souhaité se pencher sur les questions liées à **la place des jeunes dans la société** (information, santé, logement, ...). De même, il nous semblait indispensable **d'approcher la problématique de la Mission au-delà de nos frontières**, notamment au niveau européen.

21 propositions pour une politique de la jeunesse du 21^{ème} siècle.

Encourager la Participation et les Pratiques citoyennes.

La création d'un parcours « Découverte Citoyenne ».	Page 8
La réorganisation des instances représentatives de la jeunesse.	Page 10
La certification « Entreprise Citoyenne Jeunesse ».	Page 14
La création d'un « Chèque Déplacement Volontaires ».	Page 17
La création des « Equipiers Bleus » et du « Train du Volontariat ».	Page 18

Favoriser les pratiques culturelles, sportives et de loisirs.

La mise en œuvre d'une véritable vie lycéenne et universitaire.	Page 24
La création d'une Carte nationale Collégienne et Lycéenne.	Page 26
Conjuguer les énergies contre l'illettrisme.	Page 27
A toutes Passions !	Page 29

Permettre aux jeunes de prendre toute leur place au cœur de la société.

Le portail Internet « www.jeunesse.fr ».	Page 35
La Charte de l'Accueil des Jeunes.	Page 36
La création d'un Extranet à destination des membres des instances représentatives de la jeunesse.	Page 38
Le Paraphe 'J'.	Page 39
L'Education Sociale Active.	Page 40
Une Semaine Nationale sur la Santé des Jeunes.	Page 43
Les Jeunes Volontaires Solidaires.	Page 44
Des préconisations Ecologiques.	Page 45

Mise en œuvre d'un nouveau cadre d'actions.

La Promotion du Positif.	Page 47
La création d'un label 'ASSOCIATION de JEUNES'.	Page 48
La création des Centres de Ressources et d'Information des Responsables Associatifs (CRIRA).	Page 50
La création d'une Mission à vocation inter-ministérielle	Page 52

Encourager la Participation et les Pratiques Citoyennes des Jeunes.

Il y a lieu d'encourager et de valoriser les engagements des jeunes, très tôt et de façon continue, au sein d'une démocratie participative renouvelée.

Offrir aux jeunes la possibilité de s'impliquer concrètement dans une démarche citoyenne doit donc être réaffirmée comme une priorité, en associant le plus largement possible l'ensemble des acteurs : jeunes, associations, entreprises, collectivités territoriales, compétences ministérielles, services de l'Etat, ...

Par des dispositifs à réactiver ou à inventer, il est nécessaire de **récompenser des expériences durablement accomplies par des jeunes ou la préparation et l'obtention par eux de diplômes ou brevets dont les qualifications sont reconnues au service des autres** (AFPS, BAFA, ...).

Il peut ainsi s'agir pour les lycéens et étudiants de l'octroi de points supplémentaires pour leurs examens au regard du Livret d'Actions Citoyennes remis à l'entrée au lycée (*cf paragraphe sur le parcours « Découverte Citoyenne »*).

De leur côté, les jeunes socio professionnels pourraient bénéficier de jour(s) de congés supplémentaire(s). Les employeurs entrant dans ce dispositif se verraient décerner une certification de qualité « Entreprise Citoyenne Jeunesse » (*cf paragraphe spécifique page*)

Par ailleurs, il est reconnu que les débuts de l'activité professionnelle et la constitution de la famille forment des freins conséquents à l'implication des jeunes socio professionnels dans des mandats électifs. Il convient de chercher à atténuer ces blocages en **favorisant un temps supplémentaire pour la formation ou l'accomplissement des mandats des jeunes**.

En liaison avec le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Secrétariat d'Etat aux PME et PMI, il peut s'agir d'**imaginer un dispositif incitatif pour les entreprises qui acceptent de libérer du temps pour leurs jeunes salariés** qui le souhaitent.

En complément des travaux des instances représentatives de la jeunesse, il est proposé de **consulter régulièrement les jeunes sur l'ensemble du territoire** sur un certain nombre de sujets qui les préoccupent directement et pour lesquels le Ministère chargé de la Jeunesse souhaite obtenir un avis.

Ainsi, selon une fréquence à définir, des enquêtes 'grandeur nature' pourraient être mises en œuvre à destination des jeunes. Chaque thème serait promu à travers la presse régionale, la presse spécialisée jeunes et par l'intermédiaire du réseau des structures de jeunesse et les établissements scolaires.

Les jeunes pourraient **participer à la consultation en se rendant dans un des points 'information jeunesse'**.

Nous pourrions ainsi mieux appréhender l'évolution des dispositifs publics en fonction des attentes du public visé.

Un des enjeux de la participation des jeunes à la société réside également dans notre capacité à mettre l'accent sur des réussites et des engagements positifs. « Envie d'Agir » et les trophées qui priment les lauréats régionaux et nationaux de ce programme répondent déjà à cela.

Cependant, au-delà de ce dispositif, il en existe d'autres dans les politiques initiées par le Ministère, que ce soit en matière de jeunesse ou d'éducation : lauréats du « Défi Jeunes », lauréats du Concours Général, lauréats du « concours René Cassin », lauréats du « Jury jeunes du Festival de Cannes »...

Il est proposé de recenser l'ensemble de ces dispositifs qui récompensent des jeunes de moins de 28 ans et de **réunir chaque année, autour du Ministre chargé de la Jeunesse, l'ensemble des lauréats** pour une journée tournée autour de l'engagement et de l'encouragement à la participation.

Cette journée pourrait se dérouler dans les locaux de l'INJEP à Marly-le-Roy.

La création du parcours 'DECOUVERTE CITOYENNE'.

Prenant en compte un certain nombre de dispositifs existants, ce parcours débiterait au niveau du Cours Moyen 2^{ème} Année (**CM2**), avec l'opération « **Parlement des Enfants** ». On pourra tenter d'améliorer celle-ci en l'étendant à l'ensemble des classes de CM2 de chaque circonscription au lieu d'une seule classe, comme c'est le cas actuellement.

Au niveau des quatre années de **collège**, il sera proposé aux élèves des rencontres avec les élus locaux (mairie, conseil général, conseil régional) au cours **d'après-midi civiques**. Ces rencontres, préparées en amont avec les professeurs, se dérouleront au sein des collectivités de manière à permettre aux jeunes de s'approprier les sites où s'exerce la démocratie locale.

A son entrée au **Lycée**, chaque jeune se verra remettre le « **Livret CV+** ». Celui-ci proposera une liste d'une vingtaine d'actions sur laquelle le jeune devra en choisir au moins trois (une par année de lycée). Il pourra s'agir, par exemples, d'un stage au sein d'une brigade de pompiers bénévoles, de portage de repas aux personnes âgées, d'assister à des séances d'un conseil municipal, à une session d'un conseil général et/ou d'un conseil régional, ... ou d'autres types d'actions pour lesquelles nous pourrions nouer un partenariat avec des associations supports comme le réseau Information Jeunesse ou les centres socioculturels.

En outre, le Livret CV+ recensera également les brevets et diplômes préparés et/ou obtenus par le jeune comme le BAFA, l'Attestation de Formation aux Premiers Secours, ...

S'intégrera ensuite au parcours la **Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD)** initiée par le Ministère de la Défense.

Puis, à l'occasion d'une **cérémonie officielle dans chaque commune**, les jeunes ayant eu 18 ans dans l'année se verront symboliquement **remettre leur carte d'électeur par le Maire** ainsi qu'un **guide du citoyen** rappelant les droits et devoirs de chaque citoyen français ainsi qu'un historique des symboles et valeurs qui fondent la République et la Nation.

Ainsi, parallèlement aux enseignements qui leur sont dispensés, tout au long de leur parcours scolaire, les jeunes Français pourront être en contact direct avec la citoyenneté durant les 8 années qui précèdent leur majorité. Ils pourront d'autant mieux apprécier ensuite l'importance de leur vote et de leur participation active à la démocratie qu'ils en connaîtront toutes les implications.

Notons que, dans le même temps, le CIDEM met actuellement en oeuvre, à la demande du Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, une base données et d'un parcours civique pour aider les enseignants dans l'approche de cette problématique. La conjugaison des deux parcours et de l'implication de tous les acteurs est un gage de réussite de l'action publique vis-à-vis des jeunes.

Description du « Livret CV+ »

Ce livret sera remis à chaque jeune entrant au lycée. Il sera conservé tout au long de sa scolarité, mais prendra toute sa valeur dans le cadre des premiers pas de celui-ci dans la vie active.

Ce document sera divisé en quatre chapitres :

L'information civique : Dans cette partie, seront présentées les grandes valeurs, les grands principes sur lesquels repose notre société : République, Démocratie, ... il s'agit de présenter un certain nombre de 'fondamentaux' à retenir. Cette partie recensera aussi un certain nombre de structures associatives, de liens Internet et d'adresses utiles (centres d'information). On y trouvera aussi des exemples d'engagements possibles en fonction de l'âge (du Défi Junior et de la Junior Association à la participation au Défi Jeunes en passant par l'implication dans le fonctionnement de différentes structures référencées, Associations Nationales Agréées, Associations Labellisées, ...)

Les actions citoyennes : Une liste d'une vingtaine d'actions citoyennes y sera proposée. Chaque lycéen devra pouvoir s'engager dans une action de découverte liée au civisme ou à la citoyenneté, au sens large. Le déroulement de ces actions reposera sur des associations supports.

Quelques exemples possibles :

- rôle d'arbitre ou rôle d'encadrement dans un club sportif
- réhabilitation du patrimoine : chantiers de bénévoles
- accompagnement de personnes âgées et isolées, portages de médicaments, nourriture...
- solidarité sociale (antennes sociales, épicerie sociale, SAMU social)
- stage de pompier bénévole
- opérations de prévention en matière de sécurité routière
- assister à des séances de conseils municipaux ou des sessions d'assemblées départementales ou régionales.
- participer à l'éducation des jeunes à la santé
- assister à des séances publics de différentes juridictions
- aide aux handicapés et/ou personnes hospitalisées
- opération de nettoyage de la nature
- participation à des cours d'alphabétisation, notamment des étrangers légalement entrés en France et des demandeurs d'asile

La certification des engagements : Il s'agit de recenser les actes du jeune qui visent à démontrer sa capacité d'ouverture, son engagement au service des autres et sa générosité. A chaque fois que le jeune passera un des diplômes référencés (BAFA, CFAPES, brevets sportifs, volontariat sécurité civile, ...), un témoignage de son engagement figurera dans des cases prévues à cet effet.

De même, les fonctions qu'il pourra exercer dans le cadre des instances représentatives de la jeunesse feront l'objet d'une certification dans ce chapitre (délégué de classe, délégué CVL, CAVL, Universitaire, CDJ, CNJ...)

La valorisation de l'expérience associative : Il s'agira de consigner ici des justificatifs et témoignages de l'engagement du jeune, dans la durée, au sein d'une structure associative. Le 'tuteur associatif' du jeune pourra apporter une appréciation motivée sur le livret.

L'étudiant engagé toute une année dans des actions de soutien scolaire, pourra par exemple demander au responsable de la structure de témoigner de son travail dans son « Livret CV+ ».

Ce Livret a donc pour vocation de devenir un complément indispensable du curriculum vitae. Lors de son recrutement au sein d'une entreprise ou d'une administration, il pourra faire valoir l'expérience et la motivation acquises.

La Réorganisation des Instances Représentatives de la Jeunesse.

Si les conseils de la jeunesse doivent donner une garantie d'expression à la jeunesse, ils ont également vocation à la sensibiliser aux pratiques citoyennes et à l'associer à l'action publique dans sa forme la plus large.

La réorganisation des instances représentatives de la jeunesse s'inscrit dans la volonté d'offrir un cadre fort à une démarche naturellement constructive et tenant compte de toute la jeunesse, dans sa plus grande diversité : lycéens, étudiants, jeunes se trouvant hors du système scolaire, jeunes socioprofessionnels, associatifs, ...

En donnant une véritable dimension économique et sociale aux différents conseils, en accompagnant les projets souhaités et imaginés par les jeunes représentants, en leur offrant les moyens humains et structurels d'être une véritable force de propositions et de représentation de toute la jeunesse, nous nous préserverons de l'écueil d'un jeunisme indécent ou d'une « jeunesse alibi », en légitimant une action qui doit s'exercer au cœur de la Nation.

Créer les outils d'une meilleure représentativité.

**des conseils
ouverts aux
15 - 28 ans**

Garantir l'engagement de toute une génération : élargir la tranche d'âge des représentants élus au sein des instances de la jeunesse², c'est s'adapter au désir des jeunes d'être associés de plus en plus tôt à la prise de décisions. C'est également tenir compte que les frontières de la jeunesse sont sans cesse repoussées et que le passage à l'état « d'adulte » se fait plus tard. Il s'agit en outre de rendre cohérent et d'harmoniser les limites d'âge de l'ensemble des dispositifs initiés en matière de politique de jeunesse.

**rassembler les
conseils
fédérer toutes
les énergies
dans l'action**

Rassembler dans l'action toutes les instances de la jeunesse : le développement des instances de jeunesse s'est effectué dans trois directions : celle issue des collectivités territoriales (conseils municipaux de jeunes, commissions extra municipales de la jeunesse, comités consultatifs de jeunes, conseils généraux de jeunes, conseils régionaux de jeunes...); celle issue de la vie scolaire et universitaire (conseils de la vie lycéenne, conseils académiques de la vie lycéenne, conseils des études et de la vie universitaire, CROUS, ...); celle mise en œuvre par le ministère chargé de la jeunesse (conseils départementaux de la jeunesse, conseil national de la jeunesse). Il s'agit par un système de labellisation au niveau municipal et par la création de passerelles permanentes entre toutes les instances de jeunes, de fédérer toutes les énergies en permettant une représentation concrète du plus grand nombre de jeunes Français.

² Elle est actuellement de 16 - 26 ans.

**prépondérance
du 'Collège
Représentatif'
composé
exclusivement de
membres élus**

Faire vivre la Démocratie : dans l'organisation des différents conseils, notamment au niveau départemental et national, il s'agit de donner une place majoritaire aux représentants élus. L'objectif est de donner une implication plus concrète aux jeunes dans l'apprentissage de la citoyenneté. Ainsi, le Conseil Départemental comme le Conseil National de la Jeunesse seront composés de 3 collèges : 'Représentatif', 'Associatif', 'Personnalités Qualifiées'. Le 'Collège Représentatif', majoritaire au sein des conseils, sera exclusivement composé de représentants élus (lycées, universités, conseils locaux de jeunes, conseils généraux de jeunes...).

**mise en oeuvre de
Conventions
Régionales des
Instances de
Jeunesse (CONRIJ)**

S'adapter à l'action publique d'aujourd'hui : depuis plus de vingt ans, les différents axes de décentralisation ont donné des compétences accrues aux Régions. Or, dans leur organisation actuelle, les conseils de la jeunesse ne comportent pas d'échelon régional. La mise en place d'une Convention Régionale des Instances de la Jeunesse garantira la représentation des jeunes à ce niveau et permettra d'associer des représentants d'instances qui n'étaient pas prises en compte auparavant comme des élus étudiant du CROUS, des délégués du Conseil Académique de la Vie Lycéenne ou, quand il existe, des élus du Conseil Régional de Jeunes (instance junior du Conseil Régional).

Construire une véritable action.

**5 commissions de
travail au sein de
chaque conseil**

**Analyse des
répercussions des
politiques
publiques sur la
jeunesse**

**Force de
propositions et
d'action**

Repréciser les compétences : A travers la création de 5 commissions dont les thématiques seront définies en séance plénière par ses membres, chaque conseil départemental de la jeunesse et le conseil national de la jeunesse se voient désormais reconnaître un rôle d'acteur de la politique de la jeunesse. A ce titre, les conseils sont des organes de concertation qui peuvent émettre des avis dans l'esprit de ce que fait le Conseil Economique et Social, en particulier par l'analyse des répercussions des politiques publiques sur la jeunesse.

De même, les jeunes Français pourront saisir les conseils quant aux problèmes collectifs qu'ils rencontrent dans leur vie de tous les jours ou afin de proposer des projets qui feront l'objet d'un examen en commission puis en séance plénière.

Par ailleurs, les conseils doivent constituer des forces de propositions mais aussi d'action. A ce titre, ils devront développer une mission de prospective notamment autour de la dimension européenne et internationale. C'est dans cet esprit qu'une 6^{ème} commission sera installée dans chaque conseil portant sur les « Jeunes en Europe et dans le Monde ».

mission d'état des lieux local de la jeunesse tous les 5 ans

Générer une mission d'observatoire permanent : A l'occasion de son installation puis tous les 5 ans ensuite, chaque Conseil Départemental de la Jeunesse devra élaborer un « état des lieux » de son département : loisirs, pratiques culturelles, vacances, pratiques sportives, engagement citoyen, le CDJ devra recenser les attentes des jeunes et en établir un rapport départemental.

lieu de prise de responsabilité un porte-voix de la jeunesse

Légitimer l'action des jeunes : Chaque conseil de la jeunesse sera organisé autour des commissions mais également d'un bureau. Si le Préfet pour chaque Conseil Départemental de la Jeunesse et le Ministre pour le Conseil National de la Jeunesse restent les Présidents des instances, nous souhaitons que les jeunes représentants soient clairement associés et identifiés. Aussi, les instances seront pourvues d'un Vice-Président Jeunes et de trois secrétaires (un par collège) élus pour deux ans à l'occasion de la première réunion plénière des conseils. Dans chacun des cas, le Vice-Président sera le porte-parole du conseil et animera les débats aux côtés du Président. Un certain nombre de responsabilités seront confiées aux membres des bureaux.

communiquer

Promouvoir un véritable vecteur de la jeunesse : Le rôle des conseils est aussi de savoir et de faire savoir. Que ce soit à l'occasion de la mise en œuvre des conseils, sur les actions initiés, les avis émis, les bilans d'activités, ..., il s'agira d'informer très clairement la jeunesse du travail effectué au sein des instances et du rôle important de celles-ci. Un effort tout particulier sera donc fait quant à la communication des conseils qui auront parallèlement pour mission de porter auprès des élus et des différents organismes publics l'état de leurs réflexions, de leurs propositions et de l'avancée de leurs travaux.

informer

représenter

Par ailleurs, avec la double volonté que les membres des conseils bénéficient de l'information la plus juste possible pour accomplir leur mission, mais aussi parce qu'il est important qu'ils puissent s'illustrer comme de véritables vecteurs de la jeunesse, un certain nombre de représentations au sein de conseils, comités et organismes leur sera conféré (conseils d'éducation populaires et de jeunesse, commissions d'accès à la citoyenneté, conseils d'action sociale, conseils d'administration de l'information jeunesse, ...).

Un accompagnement revisité.

favoriser un travail de qualité

Accroître l'appui-conseil : A chaque échelon, un effort sera réalisé afin d'accompagner les jeunes dans la concrétisation de leurs travaux grâce à des personnes-ressources qui seront spécifiquement affectées à des missions auprès des conseils. Il pourra s'agir de Conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse mais aussi d'appuis techniques (secrétariat, bureaux...).

former les responsables pour mieux agir

Garantir une formation : Conformément à ce qui est exprimé dans la charte de labellisation des conseils de jeunes ou des associations de jeunes, il s'agit de garantir des droits à la formation aux jeunes qui prennent des responsabilités au sein des conseils.

Ainsi, l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP) aura en charge une réflexion sur ce que doivent apprendre et maîtriser ces jeunes élus et devra animer des séminaires réguliers à leur destination.

Les Annexes 2 présentent l'intégralité du Rapport sur la réorganisation des instances représentatives de la jeunesse.

La certification « Entreprise Citoyenne Jeunesse ».

Constat et Principes.

S'il existe aujourd'hui une notation des entreprises sur leurs bonnes pratiques sociales, écologiques voire éthiques, on peut clairement penser, qu'à l'image de la certification ISO 9002 délivrée par l'AFAQ, il serait possible de **voir se développer l'idée d'une certification « Entreprise Citoyenne Jeunesse »**.

Ainsi, toute entreprise pourrait bénéficier de cette certification en adhérant à une Charte spécifique co-signée par le Ministre chargé de la Jeunesse (ou son représentant) et le Chef d'entreprise.

L'avantage pour les jeunes serait double : un engagement favorisé et une première chance dans le monde du travail encouragé.

Ce dispositif pourra rapidement se développer car il est également attractif pour les entreprises qui recherchent de plus en plus à qualifier leur image.

Obligations de l'entreprise.

Favoriser l'engagement actif de jeunes : L'action de l'entreprise consisterait à permettre à ses salariés de moins de 28 ans de bénéficier de formations comme l'AFPS, le BAFA ou le BAFD, le CFAPSE, ..., ou de favoriser un engagement associatif fort. Cet encouragement se traduirait :

- Par une aide financière (prise en charge totale ou partielle des frais d'inscription)
- Par une aide technique ou logistique (possibilité d'utilisation des locaux, de matériel, de reprographie, ...)

Favoriser l'alternance : l'entreprise s'engagerait à favoriser la formation des jeunes en alternance (collège, lycée, études supérieures) et à respecter un 'code de bonnes pratiques' en matière d'encadrement de stages (Cf. exemple du collège – Emission France 2 avec Luc FERRY).

Avantages pour l'entreprise.

L'Image : L'entreprise se verrait reconnaître le droit à l'utilisation pour son image, notamment auprès de ses clients et des tiers, du label « Entreprise Citoyenne Jeunesse » avec les implications positives que cela peut avoir, en particulier sur sa jeune clientèle.

Un 'vivier' : L'entreprise serait référencée dans un annuaire départemental à destination des chefs d'établissements scolaires comme étant une entreprise certifiée au sein de laquelle ils peuvent présenter un élève pour effectuer un stage.

Motivation : Outre l'aspect lié à la communication, l'employeur pourra légitimement bénéficier de salariés plus motivés. Enfin, ce sera un argument de recrutement des jeunes.

Modalités de la certification.

Recensement : Dans un premier temps, une campagne diffusée auprès des principaux organismes partenaires des entreprises sera menée pour proposer aux entreprises qui le souhaitent de se faire connaître.

Démarche initiale : Dans un second temps, les chefs d'établissements scolaires seront sollicités pour communiquer une liste des entreprises avec lesquelles ils ont déjà l'habitude de collaborer.

Certification : Chaque DDJS 'validera' les entreprises selon un grille qui sera déterminée.

- Toute entreprise qui le souhaite pourra bénéficier de la certification 'Entreprise Citoyenne Jeunesse' en adhérant à une charte spécifique et en acceptant de se soumettre tous les 5 ans à un contrôle de respect de celle-ci.
- **Actualisation de la certification :** le contrôle pourrait être effectué régulièrement par les Comités d'Entreprise qui se verraient transférer cette compétence.
- **Suivi de la certification :** une structure comme Vigéo, établissement de notation sociale, pourrait à terme intégrer le Label 'Entreprise Citoyenne Jeunesse' dans sa grille d'évaluation.

Projet de Charte de l'Entreprise Citoyenne Jeunesse.

Toute entreprise peut demander gratuitement sa certification quel que soit le nombre de ses salariés à compter du moment où elle est située sur le territoire Français et où elle signe le document intitulé 'Charte de l'Entreprise Citoyenne Jeunesse' et accepte de se soumettre à un contrôle régulier de l'application de celle-ci.

- L'Entreprise certifiée s'engage à permettre aux salariés qui le souhaitent de bénéficier des formations suivantes : AFPS, BAFA, BAFD, BEES, CFAPSE, ... *(une liste précise et complète des formations devra être annexée).*
- L'Entreprise certifiée s'engage à financer totalement ou apporter une participation financièrement aux formations citées. Elle s'engage aussi à veiller à la meilleure adaptation possible des horaires de travail des salariés concernés, afin qu'ils puissent être formés.
- L'Entreprise certifiée s'engage à assurer, par tous moyens, la promotion d'actions civiques et citoyennes : conférences sur l'engagement, espaces d'information et/ou panneau d'affichage, incitation à prendre une part active dans le Comité d'Etablissement si l'entreprise en dispose, incitation à s'engager et à prendre des responsabilités dans le secteur associatif...
- L'Entreprise certifiée s'engage à permettre à des associations agréées ou labellisées d'intervenir au sein de l'entreprise afin qu'elles puissent présenter et promouvoir leurs activités.

Insertion dans la Loi NRE.

De part la loi NRE (Nouvelles Régulations Economiques), Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, dans son article 116 (Décret n° 2002-803 du 3 mai 2002, décret d'application),

" Il (le rapport annuel) comprend également des informations, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Le présent alinéa ne s'applique pas aux sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé. "

Le 'rating' social et environnemental concerne 950 entreprises cotées. Le 'rating' citoyen (devrait concerner ces entreprises dans un premier temps) devrait s'insérer dans cet article de la loi NRE.

la label citoyen serait obtenu en fonction du 'rating' citoyen, rendu obligatoire dans le rapport annuel de l'entreprise.

Cela implique un travail en collaboration avec le ministre de l'économie ou un amendement des députés.

Article 116 précité.

I. - Après l'article L. 225-102 du code de commerce, il est inséré un article L. 225-102-1 ainsi rédigé :

« Art. L. 225-102-1. - Le rapport visé à l'article L. 225-102 rend compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social.

« Il indique également le montant des rémunérations et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16.

« Il comprend également la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun de ces mandataires durant l'exercice.

« Il comprend également des informations, dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat, sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Le présent alinéa ne s'applique pas aux sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé ».

II. - Les dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 225-102-1 du code de commerce prennent effet à compter de la publication du rapport annuel portant sur l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2001. Les dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-102-1 du même code prennent effet à compter de la publication du rapport annuel portant sur l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2002.

La Création d'un « Chèque Déplacement Volontaires ».

Après avoir reçu différents organismes de préparation et de formation au BAFA et autres diplômes de la filière jeunesse, il apparaît que ce n'est pas tant le coût de la formation elle-même des jeunes qui les rebutteraient, mais bien les frais 'collatéraux' et les difficultés à trouver un stage 'pratique' rémunéré (le même problème se poserait d'ailleurs pour le passage des Brevets d'Etat Sportifs).

Ainsi, les jeunes bénéficient-ils d'aides pour financer leurs diplômes (aides de la CAF, aides des DDJS, aides d'associations) mais doivent faire face à des frais importants qui restent à leur charge : transport, hébergement, nourriture...

Il nous paraît donc essentiel de réfléchir à **la création d'un 'pack volontaire' ou ' Chèque Déplacement Volontaires'.**

Celui-ci pourrait être composé :

- d'un billet de transport à tarif réduit (-75%)
- d'un tarif spécifique pour l'hébergement (CREPS, Auberges de jeunesse, ...)
- éventuellement de la restauration sur place si celle-ci n'est pas assurée dans le centre où le jeune passe son brevet.

Actuellement, une formule d'aide analogue existe dans les ANPE lorsque quelqu'un souhaite se rendre à un entretien d'embauche et n'en n'a pas les moyens. L'Agence pour l'Emploi propose alors la prise en charge du billet de train et, le cas échéant, le remboursement des frais d'hébergement et de restauration.

Ce « Chèque Déplacement Volontaire » serait attribué à chaque fois que le jeune souhaite entreprendre une formation pour le passage d'un brevet qui le qualifie.

Chaque année, les Directions départementales de la Jeunesse seraient dotées d'un certain nombre de ces « pack ». A charge pour elles d'en assurer la diffusion et les attributions.

La création des « EQUIPIERS BLEUS » et du « TRAIN DU VOLONTARIAT ».

Constat et Principes.

On l'a constaté au lendemain des inondations dans le Gard, dans les jours qui ont suivi la marée noire de l'Erika, ou pendant les incendies de cet été, les jeunes sont prêts à se mobiliser pour apporter leur aide à des 'grandes causes'.

Dans de nombreux cas, les élus locaux, mais aussi les responsables publics (armée, police, pompiers, ...) ne sont pas en capacité à 'gérer' les bonnes volontés qui viennent proposer leur aide : peur en terme d'assurance, impossibilité de coordonner des groupes de bénévoles, ...

Régulièrement, il a été répondu à des jeunes volontaires que « faute de qualification » ou qu'« en l'absence d'encadrement adéquat », il n'était pas possible d'accepter leur aide.

Cette attitude crée bien naturellement de nombreuses frustrations qui sont autant d'entraves à un engagement futur ('si on n'a pas besoin de moi, ...').

En outre, cela présente une fois de plus le bénévole comme quelqu'un de formé et d'autonome, fermant la porte à tous ceux qui souhaiteraient s'engager, mais pour qui la démarche paraît complexe, voire insurmontable.

Propositions.

① Il s'agirait **d'expérimenter un corps civil appelé 'Equipiers Bleus'**.

Celui-ci serait amené à intervenir, non pas sur le sinistre lui-même, mais sur les 'lignes arrières' pour assurer la logistique ou la prévention, par exemple.

Chaque jeune qui le souhaite pourrait s'inscrire auprès de sa Mairie ou de l'organisme de sécurité civile le plus proche de chez lui, indiquant son numéro de téléphone portable.

En cas de besoin, le central pourra envoyer un mini message lui demandant de prendre contact (forme d'astreinte).

En outre, une campagne relayée par les médias (télévision, radio, PQR), pourra lancer un appel à la solidarité nationale en cas de 'coup dur' : un numéro vert serait diffusé et permettrait à chaque nouvelle bonne volonté de se faire connaître.

Dans chaque département, une cellule de la sécurité civile serait chargée de coordonner l'action de ces 'Equipiers'.

Permettant la satisfaction d'un engagement (une année, une saison, un été), et pouvant ouvrir la porte à un engagement de plus long terme (pompiers, Croix-Rouge, ...), l'appartenance à une brigade d'« Equipiers Bleus » ouvrirait le droit au passage de l'AFPS gratuitement, ainsi qu'au CFAPSE pour ceux qui le désirent.

On peut imaginer que ces « Equipiers Bleus » pourraient avoir comme mission :

- l'information de la population, (garder son calme, évacuer une zone, où se renseigner, ...)
- l'accueil des populations sinistrées (lorsque la Mairie met à disposition des gymnases pour l'hébergement, ...)
- Nettoyage des camions de pompiers ou portage des repas aux soldats du feu, ...
- Nettoyage des caves, routes, ... fléchage des itinéraires de déviation, ...
- Surveillance de zones sensibles (à distance, avec des jumelles depuis un poste en hauteur) à la montagne (avalanches), en forêt (Sud est, ...)

② dans le cadre d'opérations de solidarité urgente et d'envergure, il s'agirait de **mettre rapidement en oeuvre un 'Train du Volontariat'**.

Relayé par les médias (télévision, radio, PQR), un appel à la solidarité nationale pourrait être lancé en cas de 'coup dur' : **un itinéraire national serait alors diffusé et un train passerait gratuitement dans les gares en permettant à chaque bonne volonté de se rendre sur le lieu d'une catastrophe.**

Cette démarche permettrait la satisfaction d'un engagement ponctuel, de 'réaction', et pourrait ouvrir la porte à un engagement à plus long terme (Equipiers Bleus, Pompiers, Croix-Rouge, ...).

Bien entendu, il convient d'envisager la mise en place de ce corps et du train en partenariat avec les compétences publiques concernées :

- *le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales ;*
- *le Ministère de la Défense ;*
- *le Ministère de l'Équipement et des Transports*
- *les Associations d'Elus (AMF en particulier)*
- ...

JE SUIS VENU VOUS DIRE



Portrait & Témoignage

Adel KACHERMI

« J'ai fièrement écrit en majuscules : FRANÇAIS ! »

Il s'appelle Adel KACHERMI. Il est né le 2 décembre 1975 à Longjumeau en banlieue parisienne.

Pour des millions de personnes, il est tout simplement Adel ; avec ses deux autres amis d'enfance, Filip et Frank, ils étaient les 2 Be 3, ce « boys band » des années 90 que certains médias n'ont pas hésité à qualifier de phénomène de société. Ce n'était que le rêve accompli de trois copains, de trois mômes des cités de Longjumeau, unis par une formidable amitié et une farouche rage de vaincre.

Le sens des valeurs.

Adel Kachermi a grandi en France, il est le dernier de trois enfants, il est né à Longjumeau mais son cœur d'enfant s'échappait parfois jusqu'à Sfax en Tunisie.

Il est ce fils d'immigré maghrébin, venu en France parce que c'est là qu'il y avait du travail et c'est là qu'il y avait la Liberté également. L'enfance d'Adel, c'est celle de tous ces enfants des cités de banlieue des années 70.

Une vie simple, une éducation familiale omniprésente, un sens du sacrifice parental pour que les enfants n'aient jamais cela à revivre ; c'était le quotidien du môme Adel.

Ce qui a fait rêver Adel ? Etre français, parce que même si ses papiers l'étaient, il eut l'occasion de ressentir dans le regard de certains qu'il était « Français, mais... ».

« Voyez, je suis Français, comme vous ».

Un enfant, ça veut conquérir le monde, Adel Kachermi est de ceux-là. Il faut commencer par sortir de la cité des Coteaux. C'est là que commence la fin des idéaux, désormais il va découvrir la France et le monde.

Une France, dans les années 80, qui lui paraît faite d'a priori. Adel a appris à faire la part des choses, c'est à cette France idéale et humaniste qu'il songe, c'est citoyen de ce pays qu'il veut pleinement être ; lui aussi, il souhaite être humblement un bâtisseur.

Adel, c'est en somme un concentré de simplicité et d'honnêteté. Conscient des difficultés, conscient du sacrifice de ses parents pour lui offrir un avenir meilleur, il trace sa vie dans la droiture.

La réussite du citoyen.

Adel aurait pu vivre le parcours de nombreux jeunes des cités qui vivent de petits jobs quand ils arrivent à éviter de tomber dans le piège de la délinquance.

Ce ne fut pas son cas ; il choisit d'être un citoyen à part entière.

La rage au ventre, avec ses « deux potes » Filip et Frank, il va s'engager dans le sport jusqu'aux plus hauts niveaux de compétition. Ce sont des heures d'échauffement, d'entraînement, d'exercices qui vont ponctuer les journées des trois amis.

A côté des challenges, il est tout à sa passion : la danse.

C'est naturellement à la MJC qu'il va faire ses premières armes de danseur mais aussi de chanteur. C'est aussi en partie là que naîtra ce groupe de « 3 garçons dans le vent » : les 2 Be 3.

Adel Kachermi fait parti de ceux qui refusent de s'abandonner à la facilité. Au contraire, c'est un rebel ; il incarne cette rébellion du positif.

Il s'est accroché et ça a payé !

Sa réussite, à laquelle il n'a jamais manqué d'associer ses parents, prouve ainsi que la récompense du travail et de l'effort fonde encore les valeurs de notre Pays.

Vive la vie...

Adel est d'origine tunisienne, il le sait. Sfax, il en a entendu parler par son Père ; sa famille au pays, il ne la connaît pas mais il a pu la rencontrer depuis.

L'Islam, c'est sa religion mais c'est tout, ce n'est pas une mode, ni un moyen de revendiquer des droits ; il est musulman comme d'autres sont chrétiens, juifs ou athées ; croire c'est aimer pas détester.

La Tunisie, il a souhaité la découvrir, l'aimer tout en comprenant que de part et d'autre de la Méditerranée, il n'est pas totalement Français, et pas totalement Tunisien ; comme les Bretons et autres Auvergnats « montés » à Paris au début du siècle.

Aujourd'hui le rêve d'Adel est en partie réalisé, ses parents sont heureux et son amour filial y a grandement contribué ; à côté de cela, il s'en est « sorti », et la vie continue, c'est à son fils qu'il pense désormais.

L'espoir et l'amour sont ses maîtres mots, comment rester insensibles à ses larmes lors du concert des 2be3 à Carthage ?

Adel Kachermi n'est pas un donneur de leçons ; s'il a toujours la tête dans les nuages avec des rêves de gosses, il n'a jamais oublié de garder les pieds sur Terre.

Si un témoignage doit rester, c'est que l'on a rien sans rien ; sans devenir individualiste, il faut savoir se rendre heureux, rendre heureux ses proches et prouver ses compétences.

Adel... pari gagné !

Favoriser les pratiques culturelles, sportives et de loisirs des jeunes.

On dénombre 2 modes d'accès aux pratiques culturelles et sportives :

- L'accès dans le cadre scolaire ou universitaire (*programme pédagogique, incitations des professeurs, conseils des intervenants en milieu scolaire et structures présentées comme institutionnelles : FNSU, CDI,...*). Cet accès a notamment comme limite la durée de scolarisation d'une part, et le choix parfois 'académique' des pratiques proposées (*pièces de théâtre classique pour le culturel et football pour le sportif,...*).
- L'accès dans le cadre familial. Les principales limites de cet accès sont bien entendues financières (revenu familial), mais aussi culturelles (les parents ne peuvent inciter à avoir des pratiques culturelles ou sportives que si eux-mêmes y sont ouverts)

Néanmoins, il est du ressort du Ministère de chercher à imaginer un troisième temps incitatif d'accès à la culture et au sport, se situant à la frontière entre le temps de l'enseignement scolaire ou universitaire et le temps privé.

La mutualisation des moyens pour l'expression des pratiques culturelles ou sportives des jeunes.

Dans le cadre d'une évaluation réalisée tous les cinq ans par chaque Conseil Départemental de la Jeunesse, il est proposé que figure un volet obligatoire portant sur les attentes des jeunes du département en matière de pratiques sportives ou culturelles.

Il s'agira pour le CDJ mais aussi pour le Conseil Académique de la Vie Lycéenne de recenser les envies afin de proposer une solution ou une médiation qui vise à organiser ces attentes.

Cela consiste finalement à une solution simple : mettre en adéquation l'offre et la demande.

Par exemple, des jeunes scolarisés dans un établissement scolaire ou universitaire qui souhaiteraient faire du théâtre mais qui se trouvent trop peu nombreux dans chaque entité pour y pratiquer cette activité, pourront se regrouper avec d'autres établissements confrontés au même problème.

A l'issue de ce regroupement, une solution humaine (encadrants), financière (mutualisation des moyens financiers au prorata des participants) et structurelle (mutualisation des locaux) pourra être plus facilement trouvée.

Certaines expériences en la matière existent déjà au travers des bassins d'établissements. Néanmoins, il paraît intéressant de généraliser le dispositif et d'intégrer à sa mise en œuvre les instances représentatives de la jeunesse.

Responsabiliser les jeunes dans la gestion de leurs activités.

Sans vouloir révolutionner le fonctionnement des Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) ou des Maisons Pour Tous (MPT), il apparaît opportun de donner aux jeunes la possibilité d'organiser eux-mêmes leurs pratiques culturelles et sportives au-delà du temps scolaire et universitaire.

Ils seraient ainsi opportun de généraliser la création d'ESPACES JEUNES au sein de ces structures où les jeunes seraient les co-décideurs des activités qui leur sont proposées.

Dans un souci de responsabilisation, il pourrait être intéressant d'ouvrir la gestion des MJC et des MPT aux Conseils Locaux de la Jeunesse labellisés. S'exercerait ainsi un apprentissage permanent des jeunes aux responsabilités associatives, créant de fait des relèves potentielles qui, comme chacun le sait, font cruellement défaut à la vie associative.

De la même façon, et en accord avec les collectivités locales, un Conseil Local de Jeunesse labellisé pourrait être représenté au sein des Offices Municipaux des Sports ou des Offices Municipaux de la Culture.

En outre, ces dispositifs auraient l'avantage de dépasser le cadre des seuls jeunes qui sont dans le système scolaire ou universitaire. Les MJC ou MPT sont des structures de proximité où des jeunes socio professionnels pourront facilement s'investir, tant dans des activités en adéquation avec leurs attentes, que dans la gestion associative.

Création d'une Commission Consultative des Jeunes auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel.

Pour faire suite à la Mission menée par Madame Blandine KRIEGEL sur la violence à la télévision, et plus particulièrement sur le volet concernant les solutions assurant une meilleure protection notamment des jeunes publics, nous proposons que soit créée une Commission Consultative de jeunes auprès du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel en lien avec le Conseil National de la Jeunesse.

La mise en œuvre d'une véritable vie lycéenne et universitaire.

Avec la création des Conseils de Vie Lycéenne (*Décret n° 2000-620 du 5 juillet 2000 modifiant le décret n° 85 924 du 30 août 1985*) et la première réforme de la vie étudiante (*Circulaire 2001-159 du 29 Août 2001 visant à développer l'engagement associatif et les initiatives étudiantes*), un premier pas a été franchi quant à l'implication des jeunes dans l'organisation d'opérations culturelles ou sportives ou dans la réalisation de projets.

Néanmoins, il apparaît nécessaire de donner un nouveau souffle à ces instances lycéennes et étudiantes, qui resteront supports, en ouvrant les établissements sur le monde extérieur.

1- Le Conseil de la Vie Lycéenne ou le Bureau de la Vie étudiante, chacun pour ce qui le concerne, devra décider, en début d'année, des animations qui seront organisées au sein de l'établissement au travers de 'clubs' thématiques, proposant des activités culturelles, sportives ou de loisirs.

Ces clubs d'activités pourront être animés par des associations agréées 'Jeunesse et Education Populaire' ou 'Sports' ou des associations labellisées 'Associations de Jeunes' présentes sur le département.

Un 'club Europe' sera obligatoirement créé dans chaque établissement. Le Centre de Documentation et d'Information ou la Bibliothèque Universitaire et le réseau Information Jeunesse, particulièrement impliqué dans cette thématique notamment sur les questions liées aux passerelles entre les diplômés, l'aide à la mobilité en terme d'emploi... devront en être les principaux supports. En outre, un 'kit' national sur le thème pourra être réalisé par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire.

Les enseignants qui le souhaitent pourront bien entendu être associés à l'ensemble de ces activités.

2- Il s'agit aussi de rendre obligatoire l'ouverture de l'établissement aux organismes extérieurs, aux associations agréées 'Jeunesse et Education Populaire' ou 'Sports', aux associations labellisées 'Associations de Jeunes'. Ils pourront ainsi intervenir à l'intérieur des établissements pour y présenter leurs activités sur les temps qui se situent en dehors de l'enseignement.

Par exemple, les pompiers du département pourront venir présenter leurs activités et inciter les jeunes à s'engager, ou encore une association pourra venir présenter les différents métiers artistiques qui ne se limitent pas aux seules 'stars' de la chanson, du cinéma ou du 'petit écran'.

Nous devons imaginer un modèle propre à la France qui allie à la fois un enseignement de qualité et instaure un véritable plaisir à l'apprentissage, par des activités qui se déroulent dans les établissements mais en dehors du temps d'enseignement.

Il est utile de permettre aux jeunes de s'approprier davantage leurs structures scolaires et universitaires et qu'ils s'y sentent bien.

Par ailleurs, ces activités permanentes sous forme de « clubs » ou d'ateliers, conjuguées avec ces moments de découverte des structures extérieures, doivent permettre de créer un engouement chez le jeune qui dépassera le cadre scolaire et universitaire et pourra se prolonger bien après les études.

Ouverture des infrastructures sportives des établissements en dehors des heures d'enseignement.

En proposant l'ouverture en dehors des périodes de cours (soir, week-end, vacances scolaires) des espaces sportifs dont la gestion est actuellement placée sous la responsabilité du chef d'établissement scolaire.

Il s'agira d'élaborer une convention avec une(des) association(s) agréées 'Jeunesse et Education Populaire' ou 'Sports' ou une(des) association(s) labellisée(s) 'Association de Jeunes', déchargeant ainsi le chef d'établissement scolaire de son éventuelle responsabilité.

La création d'une carte nationale collégienne et lycéenne.

Constat.

A de nombreuses occasions, nous avons pu constater qu'il existait un vide tarifaire pour les jeunes collégiens et lycéens.

En effet, la politique tarifaire « enfant » est appliquée dans beaucoup de structures (médiathèque, piscine, cinémas, ...) jusqu'à 12 ans. Puis intervient directement après une réduction spécifique sur présentation de la carte étudiante du jeune.

Qu'en est-il alors pour les jeunes qui ont en général entre 13 et 18 ans ?

Aussi, il semble important que le Ministère cherche à **atténuer les différences qui peuvent exister en la matière en accordant à chaque collégien et lycéen, une carte nationale.**

Proposition.

Gratuite et fondée sur la même idée que la carte étudiante, le principe même de la carte lycéenne existe aujourd'hui, mais les droits et offres mis en place sont trop souvent à la seule discrétion des acteurs locaux (elle n'offre pas d'avantages sur l'ensemble du territoire).

L'objectif est de mettre en place des partenariats avec certains Ministères (Culture, Sports, ...), avec les Collectivités locales (Conseils Généraux, Conseils Régionaux, Mairies, ...) et certains organismes publics (SNCF, RATP, ...) ou privés (cinémas) afin de proposer des réductions importantes à l'ensemble des porteurs auprès des différents services offerts par la collectivité : musées, théâtres nationaux, opéras, salles de cinéma, salles de sports ou stades, ...

Il ne s'agit pas de reproduire ici la 'Carte Jeunes', qui était payante d'une part et qui était orientée sur l'offre de réductions auprès de structures commerciales.

Le recto serait national (photographie, nom, prénom, date de naissance...), le verso comporterait des informations ou des codes propres à l'établissement scolaire fréquenté (classe, carte de cantine, de bibliothèque...)

La carte, délivrée par l'établissement, pourra être accompagnée d'un guide qui récapitulera les dispositifs publics existant pour faciliter l'accès des jeunes aux pratiques sportives et culturelles.

Conjuguer les énergies contre l'illettrisme.

Selon le rapport réalisé dans le cadre de la 'Journée d'Appel de Préparation à la Défense', 12% des jeunes de 17 ans présentent de graves difficultés de lecture, parfois proches de l'illettrisme.

Nous proposons de mobiliser les énergies de deux catégories de personnes : Les candidats au concours de professeur des écoles (70 000 supposés) et les lauréats de ce concours (11 000 en 2003). Dans le cadre de leur épreuve orale d'entretien pré-professionnel, le candidat doit faire un exposé et 'prendre appui sur son expérience acquise au cours d'un stage de sensibilisation au métier de professeur'

Actuellement facultatif, il s'agirait de rendre obligatoire ce stage de sensibilisation pour la durée d'une année scolaire.

Ainsi, un élève repéré comme ayant des difficultés de lecture (en CP et au plus tard lors de l'évaluation des élèves en CE2) pourra être suivi par un candidat au concours. Le dossier évaluant le niveau de l'élève et certifiant le suivi par le candidat sera le point de départ d'une discussion sur les méthodes pédagogiques employées.

Constat sur les pratiques culturelles des jeunes.

Un des objectifs du rapport est une plus grande démocratisation des pratiques culturelles.

Une étude de l'INSEE Première (n° 883) fait le constat que **20% des plus de 15 ans n'ont aucune activité culturelle.**

Plusieurs critères peuvent expliquer ce chiffre : (a) le critère ruraux/urbains, (b) le niveau de diplôme, (c) la catégorie socioprofessionnelle, (d) l'aspect financier.

Il est troublant que, dans le même temps, 12% des jeunes (17 ans) évalués en lecture dans le cadre de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) soient dans de graves difficultés et parfois proches de l'illettrisme. Cela représente 80.000 jeunes par an.

Cette catégorie de personnes cumule les handicaps qui l'empêchent d'accéder aux pratiques culturelles hors télévision : ils n'ont pas accès à la lecture bien sûr, les sorties sont limitées par leur manque d'autonomie (impossibilité de conduire n'ayant pas le code, difficulté à se repérer dans le métro), ils sont cantonnés dans les métiers les moins rémunérés, leur environnement social ne les pousse pas à avoir des pratiques culturelles (cf les témoignages sur le site de l'agence nationale de lutte contre l'illettrisme).

La lecture n'est donc qu'une pratique culturelle parmi d'autres mais conditionne largement (hors télévision et cinéma) les pratiques culturelles de manière générale.

La capacité à lire est donc le premier fossé culturel chez les jeunes (d'autant plus cruciale qu'elle peut souvent être liée à la question de l'immigration).

Propositions.

Il s'agit de mobiliser dans ce combat les énergies sur un an (ou plus s'ils le souhaitent) de 2 catégories de personnes :

- les candidats au concours de professeur des écoles (chiffre inconnu, sans doute proche de 70.000)
- les lauréats de ce même concours (11.059 en 2003)

Ce concours comprend une épreuve orale d'entretien pré-professionnelle.

Le candidat doit faire un exposé à partir d'un document. « Le candidat peut prendre appui sur son expérience acquise au cours d'un stage de sensibilisation au métier de professeur ... cependant, un candidat qui ne pourrait faire état d'un stage de sensibilisation, ni d'expérience dans le milieu éducatif ne doit pas être pénalisé ».

Au contraire, l'exposé serait maintenu mais une expérience pédagogique rendue obligatoire. Il est naturelle de prouver ses qualités pédagogiques lorsque l'on souhaite devenir professeur des écoles.

Un élève repéré comme ayant des difficultés de lecture (repéré en CP et au plus tard lors de l'évaluation des élèves en CE2) pourra être suivi par un candidat au concours. Le niveau de l'enfant sera évalué par son professeur de l'éducation nationale avant le suivi par le candidat et à la fin du suivi.

Le dossier évaluant le niveau de l'élève et certifiant le suivi par le candidat sera le point de départ d'une discussion sur les méthodes pédagogiques employées.

Cette expérience sera un élément important de la notation de cette épreuve. (il y a beaucoup d'autres épreuves dans ce concours ce qui permet de pondérer très largement le poids de cette expérience).

Les lauréats du concours lors de l'année de stage en IUFM sont évalués sur 3 éléments :

le stage en responsabilité (8 semaines) : il n'y ait pas touché

les modules d'enseignement : il n'y ait pas touché

la rédaction et la soutenance d'un mémoire sur un problème pédagogique rencontré.

L'élément (c) serait remplacé par le suivi pédagogique d'une personne en difficulté sur le même mode que pour les candidats au concours. Les problèmes pédagogiques sont évoqués dans les modules d'enseignement.

Intérêt de la mobilisation des énergies de ces 2 populations :

Mobilisation de jeunes ayant une appétence pour la pédagogie (l'argument de leur non compétence n'est pas recevable car actuellement des étudiants, des retraités n'ayant pas de formation de pédagogue donnent des cours et font du suivi scolaire gratuitement ou à titre onéreux)

Un suivi personnalisé adapté au rythme de chacun ce que ne peut assurer l'école

L'apprentissage peut parfois mieux se faire avec des personnes proches en âge (décalage de génération avec les retraités)

Des pédagogies à adapter aux enfants : il faut donner l'envie de lire. Cela passe par Harry Potter avant d'envisager la perspective de Voltaire.

A toutes passions !

faire partager ses émotions

Constats.

La jeunesse est une période de la vie faite d'exaltation, de défis, d'engouement pour des activités ou pour des grandes causes.

Or, les récentes **enquêtes laissent supposer que cette vitalité, ce goût de l'action, ce besoin de partager des instants forts, se sont progressivement émoussés**. Les jeunes ne semblent plus rêver ; ils se cherchent et paraissent souvent s'enfermer dans une sorte de « repli sur soi » qui se traduit par des activités individuelles qui, en quelque sorte, cassent le lien humain (Internet, jeux vidéo, télévision...)

Le Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche a vocation à incarner l'AVENIR. A ce titre, il doit s'attacher développer un apprentissage de la vie et **susciter auprès des jeunes l'envie d'agir et la passion**.

Engagement...Autonomie...Confiance sont les trois piliers d'une **politique nationale de la jeunesse qui permette à chacun de trouver légitimement sa place au cœur de la société**.

Objectifs.

Permettre aux jeunes d'exercer toutes leurs passions et leur offrir un espace pour faire partager leurs passions.

Potiers, peintres, musiciens, comédiens, collectionneurs, danseurs, sportifs, chanteurs, poètes, mais aussi les jeunes engagés dans des actions humanitaires ou civiques et qui veulent les présenter par une exposition ou une mini-conférence... **tous les « passionnés » doivent pouvoir s'exprimer**

« A Toutes Passions » doit également être une occasion de **diffusion des guides «Envie d'Agir »**, de mieux faire **connaître les espaces institutionnels ou associatifs dédiés à la jeunesse** et de parfaire l'**information des jeunes** sur un certain nombre de dispositifs.

Cela démontrera ainsi la volonté d'une démarche cohérente en matière de politique de jeunesse.

Mise en œuvre.

Durant deux journées, et simultanément sur l'ensemble du territoire, **permettons aux jeunes d'exprimer librement leurs passions.**

En ouvrant durant un week-end complet, l'ensemble des infrastructures dédiées à la jeunesse et, plus largement des lieux de vie des jeunes, il s'agit d'offrir la possibilité aux jeunes de venir **exercer leurs passions et de la faire partager à d'autres.**

Lieux d'expression potentiels : Collèges, Lycées, Universités, *Maisons des Jeunes et de la Culture*, *Centres socioculturels*, *Auberges et centres d'hébergement dédiés à la jeunesse*, *Centres et Points Information Jeunesse*, *Missions locales*, *Structures locales des collectivités territoriales*, *Structures associatives agréées ou labellisés*.

JE SUIS VENU VOUS DIRE



Portrait & Témoignage

Frédéric DELTOUR

Mister France est l'homme des passions

Il s'appelle Frédéric Deltour. Il a 21 ans et il habite Sartrouville dans la région parisienne, ville où il est né.

Pour la première fois devant plusieurs millions de téléspectateurs, le 3 juin dernier, ce jeune sportif de haut-niveau a été élu Mister France.

Une enfance guidée par le sport.

Plusieurs fois titré, Frédéric est ceinture noire 1ère dan de Judo. Ce sport, il l'a commencé à l'âge de cinq ans et il a suivi des entraînements tout au long de sa scolarité à l'UNSS, mais aussi en club.

Au fil des années, il a gagné des championnats dans les catégories successives : 1^{er} d'Ile-de-France en minime, cadet puis Junior en 2001 ; 1^{er} toutes catégories dans les Yvelines en 2000 ; puis 3^{ème} national en UNSS ; et enfin, 5^{ème} national pour la Fédération Française de Judo.

« Au collège, je m'entraînais trois fois par semaine, mais très rarement en inter établissements ou en interclubs. A côté de cela, j'aurais bien aimé pratiquer d'autres sports mais mon emploi du temps ne m'en laissait pas le temps. A cette époque, les cours d'EPS n'étaient vraiment pas adaptés et je me sentais bridé dans ma pratique. Je ne pouvais pas évoluer... »

Alors qu'il continue sa progression sportive, arrivé au lycée, on ne lui propose pas d'horaires aménagés. Découragé de rejoindre « Sports-Etudes », Frédéric Deltour s'oriente alors vers un baccalauréat 'classique'...

Le bac en poche, il envisage de devenir professeur de sport et, naturellement, il s'inscrit en APS. Mais là encore, il ne trouve pas ses marques et c'est la déception.

« Comme j'étais classé, mon emploi du temps comportait majoritairement des cours d'amphi. Au bout de six mois, j'étais blasé. Le programme se concentrait trop sur le 'technique' (scientifique) et presque pas sur mon sport. Je voulais plus d'entraînements et j'avais même des difficultés parfois à trouver des partenaires pour m'entraîner ».

Aller au bout de ses rêves.

En sportif accompli, Frédéric Deltour ne se décourage pas et se tourne alors vers une autre de ses passions : la cascade.

Depuis son enfance, Frédéric rêve de devenir cascadeur et il .

A la suite d'une émission télévisée, il contacte une école de cet art devant ouvrir quelques temps plus tard et proposant une formation rémunérée de neuf mois avec des débouchés presque certains.

Il fait même un stage de cascade au cours duquel il excelle dans des démonstrations spectaculaires (la torche humaine, des saltos, des acrobaties en tout genre...). Sa forme physique de sportif accompli est un atout majeur pour réussir sans risque ces épreuves.

Malheureusement, c'est une fois de plus la désillusion. Les financeurs s'étant détachés du projet, l'école ne voit pas le jour...

Ne jamais se résigner.

Commence alors pour Frédéric la série des « petits boulots » : intérim, livraison, ...

A côté, il continue le sport à « grosse dose » : footing d'une heure trente tous les deux jours, séances de musculation, judo, ...

Un beau jour, sur les conseils d'une amie, il contacte une agence de mannequins, repérée sur Internet. Il commence alors la succession des castings (2 à 3 par jour). C'est difficile, non rémunéré, mais il ne se décourage pas et des portes vont progressivement s'ouvrir...

Frédéric enchaîne alors défilés, publicités, bouts d'essais et figurations dans le cinéma. Conscient qu'il faut aller plus loin dans ce métier, il décide de prendre des cours de théâtre et de comédie avec un professeur de sa ville.

Il participe à différentes émissions de télévision puis, dans le cadre des castings qu'il continue à faire, tente sa chance pour les sélections régionales du Comité Mister France pour sa région.

En novembre 2002, il est élu Mister Ile-de-France et peut ainsi concourir pour le titre national qui sera pour la première fois diffusé à la télévision en juin 2003.

Le 3 juin, c'est la consécration. Au terme de l'émission, il devient Mister France.

Apprendre. Rencontrer. Partager.

De son éducation parentale qui le pousse au naturel et à l'humilité, Frédéric Deltour conçoit son nouveau titre comme une responsabilité vis-à-vis des autres et notamment des jeunes, comme lui, qui connaissent des « galères et qui peuvent s'en sortir s'ils en ont la volonté et si on les aide un peu ».

Car, « Fred » comme il se présente lui-même est avant tout un jeune de sa génération, avec ses espoirs, ses rêves... Pour lui, sa première obligation est d'apprendre. Il le fait en lisant énormément, dès qu'il en a la moindre occasion. Tout y passe : Sartre, Werber, ... il veut progresser !

Il apprend aussi au contact des autres, en écoutant beaucoup plus qu'il ne parle. Il peut parfois donner le sentiment d'être absent de la conversation. Cependant, il enregistre...

Ce qu'il affectionne également, ce sont les rencontres, les discussions et les échanges. *« Dans le tour des régions que j'ai entrepris depuis le mois de septembre dernier, ce n'est pas ce qui a manqué ! »*. C'est ainsi qu'il se fait ses propres idées, qu'il fonde ses propres convictions. C'est également en rencontrant les autres qu'il peut encore mieux jouer son rôle de *« porte-voix »*. En matière de politique de jeunesse, il nous invite à *« plus communiquer sur ce qui existe. Les jeunes que je rencontre, mes amis, moi-même... nous ne connaissons pas les dispositifs. Entre CIO, Mission locale, Point Jeunes, les sites Internet, c'est le véritable parcours du combattant ! »*.

Frédéric veut partager et faire partager ce qu'on lui dit ou ce qu'il ressent. C'est ainsi qu'il imagine et propose des sujets comme *« valoriser l'expérience sportive en accordant la possibilité à des champions d'être assistants des éducateurs sportifs »* ou *« réfléchir à la protection des jeunes qui s'orientent vers des professions artistiques et qui sont souvent dépourvus face aux agents, producteurs, ... »* ou encore *« généraliser dans toutes les régions des forums associatifs pour que l'information soit au plus près des jeunes »*.

Bien dans son corps, bien dans sa tête, Frédéric Deltour veut démontrer que les jeunes ont de l'énergie, de la volonté et le sens de l'initiative.

Représentatif de sa génération, il incarne la générosité, la soif d'agir et la volonté de trouver sa place au cœur de la société.

Permettre aux jeunes de prendre toute leur place au cœur de la société.

La place des jeunes dans la société ne se résume pas uniquement aux pratiques culturelles, sportives et citoyennes.

Comme nous l'avons vu, de nature transversale, la jeunesse connaît beaucoup d'autres préoccupations liées à la santé, à la sécurité routière, au logement... mais aussi à sa bonne information qui est la garantie que les nouvelles générations pourront prendre toute leur place dans la société.

« **P**lus les jeunes seront informés, plus ils seront libres ! » Offrir aux jeunes la possibilité de s'impliquer concrètement, améliorer les passerelles entre l'enfance, l'adolescence et l'âge adulte, c'est donc également leur faciliter l'accès à l'information.

Rénover l'information en direction de la jeunesse.

L'information à destination des jeunes est multiple et paraît parfois trop éclatée. Tout en réaffirmant les rôles majeurs que jouent, chacun dans leur domaine de compétences, des structures associatives comme le réseau Information Jeunesse, le réseau des Missions locales, ou des organismes publics comme les CIO, il convient d'**imaginer l'information du 21^e siècle**.

- **Expérimenter des «Carrefours de l'Information des Jeunes** » : dans un certain nombre de villes, il serait intéressant de chercher à regrouper le CRIJ, la Mission Locale, le CIO voire d'autres structures (à définir) sur un même site. Ainsi, un accueil commun serait mis en place (économies d'échelle) et sur un même espace le jeune pourrait être orienté en fonction de ses besoins propres sans avoir à parcourir toute la ville.

Parrainage des dispositifs de jeunesse.

On l'a remarqué à de nombreuses reprises, il est nécessaire d'accompagner un dispositif ou une opération par l'organisation d'une communication reposant sur une image à la fois symbolique, sympathique et de proximité.

Ainsi, lorsque l'opération pièces Jaunes' a été lancée, elle a vu sa part de marché augmenter considérablement quand David DOUILLET (médaillé olympique, plusieurs fois champion du monde de judo) a apporté son nom et son image au projet. Son aura et la médiatisation qu'il suscite ont permis à l'opération de prendre son envol. Il en est de même pour l'Opération 'Envie d'Agir' où de nombreux parrains sont venus jouer le rôle de 'locomotives', ou encore auprès de l'UNESCO qui recrute ses 'ambassadeurs' auprès des jeunes chez les stars qui les séduisent (Gerri Halliwell, ...)

Il est donc proposé d'associer, à chacun des dispositifs jeunesse initiés par le Ministère, l'image d'une personnalité médiatique.

P ermettre aux jeunes de prendre toute leur place dans la société, c'est également **les « armer pour la vraie vie »** en leur donnant un maximum de chances. Sur des sujets comme le logement, la santé, les préventions (toxicomanie, sécurité routière, ...), **l'intervention publique doit être mieux coordonnée et plus active.**

En outre, il convient d'associer davantage les jeunes à ces questions en en faisant des acteurs confrontés à l'aspect concret des choses, et pas seulement des consommateurs passifs d'informations théoriques. C'est dans cet esprit que la mission proposée pour les conseils de jeunesse a été redéfinie (cf. document annexes 2), les invitant à participer à un certain nombre de commissions délocalisées (sécurité, logement, citoyenneté, ...) pour être à la fois en position de représentation mais aussi d'intervention pour soutenir certains projets.

www.jeunesse.fr

le portail Internet de la jeunesse en France

Constat.

« Plus les jeunes seront informés, plus ils seront libres ! »

Offrir aux jeunes la possibilité de s'impliquer concrètement, améliorer les passerelles entre l'enfance, l'adolescence et l'âge adulte, c'est déjà leur garantir un accès à toute l'information.

L'information à destination des jeunes est multiple et paraît souvent très éclatée. Tout en réaffirmant les rôles majeurs que jouent, chacun dans leur domaine de compétences, des structures associatives comme le réseau Information Jeunesse, le réseau des Missions locales, ou des organismes publics comme les CIO, il convient d'**imaginer l'information du 21^e siècle.**

Objectif.

Création d'un Portail Internet Jeunesse «www.jeunesse.fr» : il s'agit de **regrouper** et ainsi de **faciliter l'accès** aux très nombreux sites Internet qui existent et développent des informations ou des actions à destination des jeunes – plus de 450 sites ont été recensés à ce jour par la Mission ministérielle sur les pratiques culturelles, sportives et citoyennes en faveur de la jeunesse (hors sites des collectivités ou associations locales).

Mise en œuvre.

Il ne s'agit pas de se substituer aux sites existant mais de **concevoir un Portail Internet dédié à la jeunesse**

www.jeunesse.fr sera construit autour d'un rubriquage thématique simple (10 – 15 rubriques au plus) : Engagement et Citoyenneté, Orientations et Métiers, Activités Sportives, Logement, Activités Culturelles, Santé, Europe et Internationale, ...

Celui-ci permettra aux jeunes de se connecter de façon fiable aux sites des organismes nationaux ou locaux **en fonction de l'information qu'ils souhaitent obtenir, de leur localisation géographique et de leur âge.**

En outre, ce site disposera d'un **répertoire de l'ensemble des structures offrant des services aux jeunes.** Les informations y seront classées thématiquement et géographiquement. Ainsi, même les structures ne disposant pas de site Internet mais dispensant des informations ou proposant des activités aux jeunes pourront être accessibles.

Charte de l'Accueil des Jeunes.

*garantir la qualité des services
à destination de la jeunesse*

Constats.

Réseau Information Jeunesse, Missions Locales, Maisons des Jeunes et de la Culture, PAIO ou Maisons de Quartier et autres Centres Socioculturels, en France aujourd'hui, **des milliers de lieux accueillent quotidiennement les jeunes.**

Parce qu'ils ont des difficultés à exprimer leurs demandes parfois, parce que beaucoup diront qu'ils 'n'osent pas', parce qu'enfin, beaucoup des sujets qu'ils souhaitent aborder les angoissent, nous souhaitons **faciliter la prise de contact**, les échanges avec leurs interlocuteurs **dans les lieux qui leurs sont dédiés et dans lesquels ils se reconnaissent.**

Il ne s'agit pas de définir un code de déontologie, mais d'encourager l'émergence - à l'image de ce qui a été réalisé pour le Réseau Information Jeunesse - d'une 'Charte d'accueil' des jeunes dans les lieux qui leurs sont prioritairement destinés.

Couplé avec le 'paraphe jeunes³', ce 'label' rassurera les jeunes, mais aussi leurs parents, quant à l'accueil qui leur sera réservé dans le lieux dont ils vont pousser la porte.

Objectifs.

L'établissement se verra reconnaître le droit à l'utilisation pour son image, du label 'qualité d'accueil' avec les implications positives que cela peut avoir.

Référencer les établissements dans un annuaire départemental réalisé par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports à destination des chefs d'établissements scolaires, assistantes sociales, ..., comme étant un service labellisé dans lequel ils peuvent envoyer un jeune se renseigner.

Mise en œuvre.

Il s'agit de réunir dans un premier temps un 'collège d'utilisateurs jeunes' dans deux ou trois lieux et de procéder à une consultation sur ce qu'ils attendent des lieux qui les accueillent.

³ Un visuel national servirait d'identifiant tant dans les espaces dédiés à la jeunesse que sur les dispositifs mis en œuvre ou supportés par le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche et ses partenaires.

Dans un deuxième temps, il s'agira de réunir un (ou plusieurs) comité(s) de représentants des structures accueillant les jeunes. Quelques responsables administratifs bien sûr, mais aussi les salariés qui s'occupent de l'accueil, du téléphone et des 'guichets'.

Pourront aussi participer quelques responsables d'associations qui accueillent directement les jeunes, des éducateurs, des pédopsychiatres, ...

A l'aide de la Charte des Droits de l'Enfant, établie par l'UNESCO, de la Charte de l'Information Jeunesse, ces groupes de réflexion devront proposer un certain nombre de propositions quant au contenu de la charte.

A l'issue de ces consultations, la charte sera rédigée par un comité dont les membres seront définis par le Ministre en charge de la Jeunesse.

La création d'un EXTRANET à destination des membres des instances représentatives de la jeunesse.

une communication directe avec les Jeunes

Constat.

Il est aujourd'hui difficile voire impossible de communiquer directement avec l'ensemble des jeunes engagés au sein des différentes instances représentatives.

Objectif.

Mise en place d'un Extranet en direction des membres des instances représentatives de la jeunesse :

En complément des travaux des conseils de jeunesse, il est proposé de **consulter régulièrement les jeunes sur l'ensemble du territoire** sur un certain nombre de sujets qui les préoccupent directement et pour lesquels le Ministère souhaite obtenir un avis.

Ainsi, selon une fréquence à définir, un 'sondage grandeur nature' serait mis en œuvre à destination des jeunes. Chaque thème serait promu à travers la presse régionale, la presse spécialisée jeunes et au travers le réseau des structures de jeunesse et les établissements scolaires.

Nous pourrons ainsi **mieux appréhender l'évolution des dispositifs publics en fonction des attentes du public visé.**

Mise en œuvre.

Il est proposé que les chefs d'établissements scolaires et universitaires et les directeurs départementaux de la jeunesse et des sports, nous fassent parvenir les noms et coordonnées de ces différents responsables.

Chacun recevra ainsi un login et un mot de passe qui lui permettra de se connecter sur un serveur dédié où il pourra recevoir des informations du Ministère (lancement de dispositifs, communiqués du Ministre, ...) mais également faire remonter un certain nombre de préoccupations, suggestions...

Les jeunes pourraient participer à la consultation depuis chez eux (pour ceux qui disposent d'un ordinateur) mais aussi depuis leur établissement scolaire ou bien en se rendant dans un des points information jeunesse.

Le PARAPHE 'J'.

un concours, une identité visuelle, une meilleure lisibilité.

Constats.

Les choix des 30 dernières, ont consisté à créer une **multiplicité de dispositifs répartis sur un très grand nombre de sites** (institutionnels ou associatifs). Cette grande diversité conduit à une **perte de visibilité de l'action publique** dans ce secteur. En matière d'information, les principales remarques qui nous remontent des jeunes aujourd'hui : « vrai parcours du combattant », « on ne sait pas à qui s'adresser », « sont-ils réellement sérieux ? », « on ne savait pas que cela existait »...

Favoriser un égal accès des jeunes aux pratiques culturelles, sportives, sociales et citoyennes, passe par une **clarification des dispositifs**.

Objectifs.

On peut travailler dès à présent à une **amélioration de la visibilité des dispositifs** à destination de la jeunesse, à travers la création d'une véritable identité : le « **PARAPHE JEUNES** ».

Créer un visuel national qui servira d'identifiant tant dans les espaces dédiés à la jeunesse que sur les dispositifs mis en œuvre ou supportés par le Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche et ses partenaires.

Mise en œuvre.

Dans le cadre d'un **concours national ouvert aux 11-28 ans**, les candidats adresseront leur projet aux DRDJS accompagné d'un Curriculum vitae. Un **jury régional** (composé d'artistes, de personnalités de la communication, de représentants de la Convention Régionale des Instances de la Jeunesse, ...), déterminera les trois meilleurs projets pour la région et les adressera au jury national.

Le **Jury national** (composé d'artistes nationaux, de personnalités de la communication, de représentants du Conseil National de la Jeunesse...), choisira le projet lauréat du concours. Le projet sera retravaillé par une agence spécialisée qui déterminera alors la **Charte graphique**. L'ensemble, logotype et charte graphique, formera le « **Paraphe Jeunes** ».

Le « Paraphe Jeunes » sera ensuite **posé sur l'entrée des sites dédiés à la jeunesse, sur les documents en rapport avec les dispositifs publics**, et il pourra être utilisé par les **Associations bénéficiant de l'Agrément Jeunesse ou du Label « Association de Jeunes »**.

Associer les jeunes au choix de celui-ci en organisant un concours national autour de sa création.

L'Education Sociale Active.

L'idée d'une « Education Sociale Active » est basée sur l'action menée par l'ECJS⁴. Deux aspects sont peu ou pas abordés par cet enseignement : la partie pratique et l'élargissement de l'enseignement à l'intégralité des filières du secondaire.

L'ECJS avait pour ambition de « moderniser » l'ancienne « Education Civique » ; cette part de contrat est en partie remplie par un programme national conçu autour de fiches thématiques (Société, Incivilité, Intégration-Immigration, Vie de quartier, Travail-Emploi-Chômage,...), mais il faut en reconnaître les limites.

L'étude attentive du programme, qui ne commence qu'en seconde, ne rend pas l'élève acteur des contraintes qui lui incomberont dans quelques années, il n'en fait qu'un participant passif qui se borne à collecter, inventorier, ... les initiatives.

En cela on peut penser qu'il y a une carence pédagogique.

L'action d'une éducation citoyenne doit débiter en amont de la seconde, car une sélection a déjà eu lieu au Collège.

Il paraît donc essentiel d'avoir l'ambition de développer un concept d'Education Sociale Active dès la classe de 4^e.

Cadre préalable.

La mise en œuvre de cette **ECJS renforcée** doit reposer sur la volonté de l'enseignant. Elle n'a pas pour but stricto sensu d'appliquer le programme de l'ECJS dès la seconde, mais d'aller au-delà de ce qui est proposé aux jeunes dans le cadre de cet enseignement.

Le professeur principal peut donc être le coordonnateur de la mise en place de cette activité qui revêt un caractère **OBLIGATOIRE**. La concrétisation pourrait porter sur un créneau d'environ **30 heures, enrichies par une quinzaine d'intervenants extérieurs, en créant une « interactivité »**, une heure dédiée à la présentation d'une thématique, une heure la semaine suivante dédiée à un « contrôle de connaissance » ne sanctionnant pas le contrôle continu de l'enseignement général, le caractère important de cette activité se retrouvant dans les démarches administratives de la vie de chaque citoyen.

Contenu Pédagogique.

La démarche est simple et vise à donner à l'élève une habitude de la société française sous son angle administratif. Le Livret « CV+ » trouve sa pleine place dans cette plage horaire dédiée aux impératifs sociaux du citoyen.

Mise à disposition d'un exemplaire type la semaine suivant l'exposé, par le professeur afin de corriger les erreurs éventuelles et d'amener les élèves à converser sur un sujet distant des soucis des jeunes scolarisés, cette facilité à aborder un tel sujet brise une frustration qui se forge pendant les années de l'adolescence ou ce dernier mûrit mais ne perçoit pas les contraintes administratives qui incombent aux parents.

⁴ ECJS : Education Citoyenne, Juridique et sociale

Déclinaison et exemples (pistes).

Présenter en priorité les documents *CERFA* aux élèves en aménageant des temps d'exercices durant lesquels les élèves (suite à l'explication d'un spécialiste) peuvent remplir un SPECIMEN sans valeur contractuelle, dans le cadre d'une restitution des connaissances, sanctionnée par une correction-type proposée par le professeur.

A ce titre, quelques exemples sont proposés :

- Feuille d'Impôts, présentation d'un centre des impôts par un inspecteur ou un personnel administratif qualifié, explication des différents prélèvements, de la redistribution des contributions versées, d'une antenne du Trésor Public, ...

Mise à disposition d'un exemplaire vierge la semaine suivante par le professeur dans le cadre d'une restitution de connaissances afin de porter correction et d'amener les élèves à entamer une conversation sur un sujet que peu de jeunes perçoivent (prisme parental oblige).

- Feuille de soins/assurance maladie, faire intervenir le personnel de la CPAM¹, afin de préciser les différents types de régime, les affiliations et les statuts et inviter l'élève à se familiariser avec les documents à remplir (même application que pour les impôts).

- Le logement, intervention de la CAF, afin de préciser les modalités, les droits, les contraintes d'un logement dans le cadre d'études supérieures.

- Le bail, qui peut s'aborder dans le cadre d'une étude sur le logement ou bien par le biais des assurances/contrats (éventuellement intervention d'une Union des Propriétaires/Locataires, présentation du 1% logement)

- Le Contrat de travail. Faire intégrer à l'élève que le travail ne se régit pas de manière tacite mais par le biais d'un contrat qui définit le cadre légal de l'exercice de la profession et stipule droits et devoirs, proposer à un chef d'entreprise (disposant de la certification « Entreprise Citoyenne Jeunesse ») de dispenser un exposé sur les modalités d'un contrat de travail. Un personnel de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi pourrait également être présent, un contrat n'étant pas statique et variant d'une activité professionnelle à une autre.

- Le Constat d'Assurance en général, et plus particulièrement :

- Le Constat Automobile qui sera l'occasion d'une présentation par du personnel de la prévention routière et d'un examinateur du permis de conduire, afin de revenir sur la sécurité au volant d'une part et surtout de montrer l'importance de tous les détails dans le cadre d'un accident automobile si minime pense-t-on qu'il soit.
- Le Constat RAQVAM, où un assureur est convié à préciser les modalités d'une police d'assurance civile, habitation,...que faire en cas de dégât des eaux, cambriolage, incendie,...

- La Banque, un banquier/caissier qui sera chargé de familiariser l'élève avec les cartes de crédit, les chèquiers, les emprunts, les livrets,...

- L'Etat, par l'intermédiaire d'une personne de la Préfecture ou de l'Etat-Civil qui soit à même d'expliquer à quoi servent les documents scellés «RF» (CNI, Passeport, Permis de Conduire, le Livret de Famille...)

- La Convention de Stage avec une entreprise, qu'un entrepreneur « jeune » soit l'intervenant, qu'il expose les partenariats, l'intérêt du rapport de stage,...

- La Sécurité Sociale, qui présentera les formulaires d'autorisation de sortie du territoire pour mineur E 111 (F), à mettre en lien avec la CPAM ; ou bien le formulaire 1204 (pour l'enseignement supérieur non universitaire).

- Les structures associatives, présentation de la Loi 1901, les démarches, la publication au JO, les statuts, la gestion d'une association à but non lucratif, faire intervenir la Préfecture ou la DDJS.

- La JAPD, avec la présentation des impératifs par un réserviste ou recruteur type CIRAT,...

Par ailleurs, l'explosion du phénomène Internet touche également les services publics, ainsi :

De nombreux sites sont consacrés aux services ou organismes publics comme :

www.service-public.fr
www.legifrance.gouv.fr
www.adminet.fr
www.minefi.gouv.fr
www.ameli.fr

Tous ces sites avec leurs coordonnées mériteraient l'élaboration d'une brochure spécifique recensant un maximum de structures et d'organismes publiques.

Une Semaine Nationale sur la SANTE des Jeunes.

La Santé des Jeunes est un enjeu majeur de ce début de 21^{ème} siècle.

Parce qu'ils sont souvent les publics les plus vulnérables, les jeunes sont frappés de plein fouet par des fléaux qui pourraient être évités si une information explicite et dès le plus jeune âge leur était apportée.

Suicide, mal vivre, toxicomanie, tabac, alcoolisme, maladies sexuellement transmissibles... de l'hygiène de base au traitement des questions de santé les plus avancées, la Santé des jeunes doit devenir une priorité.

Organisation.

Chaque année, les élèves de la maternelle jusqu'à la fin de leur cursus universitaire auront un 'rendez-vous santé' au sein leur établissement

Chaque établissement gardera la maîtrise d'œuvre de cette « Semaine de la Santé des Jeunes » et le choix du calendrier sera défini par le chef d'établissement en fonction du moment gênant le moins possible les dispenses d'enseignements et selon les disponibilités des intervenants extérieurs.

Il s'agira pour les jeunes de rencontrer, en présence de leurs enseignants et du personnel médical de leur établissement, les acteurs sociaux et médicaux de leur département et de **réfléchir ou d'avoir des formations sur une thématique santé, évolutive selon leur âge.**

Outils et formation.

Les enseignants concernés (professeurs principaux, professeurs de biologie, professeurs d'économie sociale et familiale, professeurs d'Education Physique et Sportive, etc.) ainsi que le personnel encadrant sera réuni pour préparer cette Journée Nationale.

Grâce à un 'kit' pédagogique réalisé conjointement par le CNDP (Centre National de la Documentation Pédagogique) et l'INPES (Institut National de la Prévention et de l'Education à la Santé), chacun pourra préparer les activités proposées à ses élèves tout au long de cette journée, avec des thèmes qui seront définis en fonction de l'âge des élèves.

Entrée des acteurs professionnels et associatifs.

Pour animer cette Semaine Nationale, il faudrait permettre aux associations agréées 'Jeunesse et Education Populaire' et aux associations labellisées 'Associations de Jeunes' d'entrer dans les établissements pour venir y parler d'un thème dont ils s'occupent. On pourrait aussi associer l'ensemble des représentants des instances départementales du secteur de la santé (Ordre des médecins, CPAM, CRAM, Union des Mutuelles du Département). D'autres intervenants pourraient également être partie prenante de cette opération : les étudiants infirmiers, les internes en médecine, ...

Les JEUNES VOLONTAIRES SOLIDAIRES.

favoriser le lien entre les générations

Constat.

On l'a constaté cet été, de nombreuses personnes, tant en milieu urbain qu'en milieu rural vivent seules et isolées.

Dans le même temps, on sait que les jeunes sont particulièrement motivés pour accorder de leur temps à des actions de solidarité.

La création des « Jeunes Volontaires Solidaires » répondrait à la vocation humaniste de la jeunesse mais aussi à renforcer le lien entre les générations.

Objectif.

Il est proposé la création d'un numéro vert national sur le principe du '115' (SAMU Social). Ce service est universel et gratuit. Cette ligne d'appel et d'écoute destinées aux personnes en situation d'isolement serait animée par des jeunes volontaires.

Mise en œuvre.

Le numéro serait national, mais les appels seraient redirigés (en journée) sur les antennes locales (départementales ou dans les grandes villes d'un département à forte densité de population). Il pourrait être basé dans les locaux des ADMR (Associations des Aides à Domicile en Milieu Rural), ou d'autres structures disposant d'un maillage du territoire équivalent.

Référencement en Mairie des personnes âgées de plus de 70 ans, des personnes lourdement handicapées vivant seules et des personnes isolées.

Présentation de la ligne aux 'intéressés' et recensement de la situation de ces personnes : *Médecin à prévenir en cas de problème, personne(s) à contacter en cas de problème, principal 'gros' problème de santé, ...*

- Tournée téléphonique quotidienne par l'équipe de proximité tous les matins : *Comment vont-elles, ont-elles besoin d'un médecin, doivent-elles voir quelqu'un aujourd'hui, ont-elle besoin de quelque chose, ...*
- Tri des appels, effectué par les 'jeunes volontaires solidaires' : si quelque chose ne va pas, transmission ou orientation vers les professionnels concernées : *Médecin généraliste, urgences, gendarmerie, kinésithérapeute, infirmière, aide ménagère, auxiliaire de vie, conseillère en Economie Sociale et Familiale, ...*

Le système fonctionne dans les deux sens : en cas de problème, les personnes peuvent appeler 24H/24 ce numéro et trouver un interlocuteur qui pourra les orienter vers la structure répondant à leur attente.

Des préconisations ECOLOGIQUES.

Constat.

Après avoir reçu de nombreuses associations nationales agréées, nous avons constaté que la plupart réalisent des documents 'pédagogiques' à destination des enseignants, des éducateurs, des encadrants ou directement pour les jeunes.

La plupart de ces documents sont imprimés ce qui présente des inconvénients :

- ⇒ Les documents édités doivent être réimprimés chaque année pour tenir compte des éventuelles actualisations ;
- ⇒ Le coût de leur diffusion est proportionnel au poids de ces documents.

Proposition.

A l'échelon national ou départemental, **il s'agit de mener une politique 'incitative' visant à se débarrasser le plus possible du papier et à passer au format numérique.**

⇒ Soutenir plus spécifiquement les projets des associations quand ceux-ci proposent la réalisation de documents sur un support numérique.

Le coût de pressage d'un Cd-rom est très inférieur à l'impression d'un document couleur.

De même, le coût de l'expédition d'un Cd-rom est très faible comparé à celui de l'envoi d'une 'liasse' de documents par La Poste.

⇒ Encourager la mise à disposition des informations diffusées jusque-là sur support papier par le biais d'un site Internet. Il pourra être suggéré que les documents 'confidentiels' soient accessibles sur un Intranet ou un Extranet avec un identifiant et un mot de passe.

L'avantage majeur est également l'actualisation en temps réel des données présentées.

⇒ Pour les documents 'lourds', le Ministère peut proposer l'hébergement des pages concernées et même éventuellement l'enregistrement des documents.

Mise en œuvre d'un nouveau cadre d'actions.

Plus généralement, il convient de **réorganiser les différentes politiques à destination de la jeunesse.**

Il peut s'agir déjà de faire vivre les initiatives locales en **cernant les bonnes pratiques qui pourraient être généralisées à l'échelon national.**

Dans certains cas, il pourra s'agir de tenter de **généraliser la contractualisation ou au minimum un travail commun, entre nos dispositifs et d'autres qui interviennent sur le même champs** (exemple des Contrats Educatifs Locaux (MJENR) avec les Contrats Temps Libre et les Contrats Enfance de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales).

Par ailleurs, dans un souci de bonne gestion et afin de dégager des marges de manœuvre financière, il conviendra de **décider de l'avenir de certains dispositifs qui fonctionnent mal voire plus** mais dont le coût reste élevé voire constant dans le budget de la Jeunesse.

Enfin, il paraît essentiel que le Ministère réfléchisse à **la mise en place d'une structure permanente qui permettra une meilleure coordination** entre les politiques publiques nationales, les actions des collectivités territoriales, l'engagement de nombreux organismes publics. En outre, la mission prospective de cette structure devra être affirmée, en liaison avec les autres Ministères dont les actions touchent directement les questions de jeunesse.

La promotion du POSITIF.

Constat et Principes.

Depuis un certain nombre d'années, on a assisté à une déviance quant à la caricature qui est faite de jeunes, souvent représentés sous des angles négatifs : ils « taggent », ils brûlent les voitures, ils attaquent des personnes âgées, ils se droguent, ils commettent des viols en réunion...

A côté de cela, on offre également l'image de la jeunesse à qui tout réussit : ils sont lauréats des plus grands concours, ils entrent dans les plus grandes écoles, ils réussissent les plus grands défis, ils sont les plus jeunes dans tel ou tel domaine...

Au milieu de ces deux images très contrastées, la grande majorité des jeunes ne réussit pas à se retrouver : ils ne sont pas tous champions sportifs de haut niveau et ne sont pas tous majors de 'X' ou de l'ENA, et la plupart n'ont jamais eu affaire à la police.

Une des dynamiques prioritaire qu'une véritable politique de la jeunesse doit impulser, est de changer le regard que les jeunes portent sur eux-mêmes et que la société porte sur eux.

Ainsi donc, il s'agit ici de faire émerger la troisième voie, celle des jeunes qui ne sont pas champions du monde et qui pour autant ne tombent pas dans l'écueil de la violence.

Complétant l'esprit recherché par le Ministère au travers du dispositif 'Envie d'Agir' et afin de relayer la proposition « A toutes Passions » (cf page 30), il est fondamental d'associer les médias à la mise en évidence de jeunes 'normaux' qui sont engagés ou qui pratiquent une passion. Ils sont des dizaines de milliers sur tout le territoire !

Mode de Diffusion.

Diffusion de programmes courts télévisés quotidiens **tout au long de l'année et à des heures de grande écoute**, sur l'ensemble du service public (France 2, France 3, France 5, RFO, ...) mais aussi sur des émissions relais qui visent majoritairement un public jeune (star academy, ...) ainsi que dans la presse jeunes.

Modalités.

Sur le modèle des spots publicitaires réalisés par 'Leroy Merlin', qui présentent chaque jour une réalisation d'architecture intérieure et/ou extérieure.

En une minute, le propriétaire présente son cadre de vie, ce qui a guidé ses choix en matière de décoration, de matériaux choisis, comment il a fait pour donner vie à son rêve.

Il s'agira de mettre en valeur les bénéficiaires du Défi Jeunes, les créateurs d'Associations de Jeunes, des membres des Conseils de Jeunesse, ... des jeunes organisant les journées 'A toutes Passions' ou préparant leur projet 'Envie d'Agir', ...

En présentant des jeunes en situation, l'impact sera plus fort car plus concret que la seule promotion d'un dispositif, souvent analysée comme un spot institutionnel.

En outre, il s'agira de montrer que chacun de ses engagements est à la portée du plus grand nombre et qu'il n'est pas nécessaire d'être 'surdoué' pour pouvoir se lancer.

La Création d'un label ' ASSOCIATION de JEUNES '.

un label pour les associations de jeunes

Constat.

Parmi les nombreuses associations qui interviennent en matière de politique de jeunesse, on note une nette prépondérance des associations de jeunesse, c'est-à-dire de celles à dominante professionnelle.

Dans la plupart des cas, c'est l'expérience et l'antériorité qui sont privilégiées dans ce type de structures, laissant, dans leur administration, une place mince voire inexistante à de « vrais jeunes ».

Objectif.

La création du label 'ASSOCIATION de JEUNES' marque la volonté de favoriser la démarche citoyenne des jeunes et consiste en une reconnaissance de la qualité du travail effectué par une association dans le domaine de la jeunesse.

Cela peut se situer dans le champ de l'action culturelle, sportive, sociale ou citoyenne.

Le label est destiné à 'certifier' des associations dont l'action est prioritairement à destination des jeunes, dont les responsables ont entre 18 et 35 ans et qui peuvent justifier d'au moins deux années d'existence.

Cette labellisation permettra :

- la reconnaissance par le Ministère de l'action menée par l'association.
- la possibilité pour l'association de demander à intervenir au sein des établissements scolaires, *que ce soit dans le cadre de la Semaine nationale sur la Santé des Jeunes, ou au cours des actions nouvelles proposées dans le cadre de la réorganisation de la politique de la jeunesse.*
- donner confiance à certains financeurs (publics ou privés).
- un référencement de l'association dans le cadre de l'ouverture des équipements sportifs des établissements scolaires.
- la possibilité d'utiliser le logo 'ASSOCIATION de JEUNES' sur l'ensemble des documents publiés par elle (*affiches, documents administratifs, ...*)
- la participation aux élections au sein du Collège Associatif pour la désignation de représentants au sein des Conseils Départementaux de la Jeunesse et au Conseil National de la Jeunesse (*pour celles qui ont un caractère national*).

Mise en œuvre.

⇒ Le label est destiné à 'certifier' des associations dont l'action est prioritairement à destination des jeunes et dont les responsables (Conseil d'Administration et Bureau) ont entre 18 et 35 ans.

⇒ La labellisation se fait dans le cadre du respect d'une charte de valeurs. *A l'échelon local, un Comité Départemental de labellisation, dont la composition sera arrêtée par le Préfet, se prononcera sur les demandes.*

Au niveau national, une structure identique sera initiée par le Ministre en charge de la Jeunesse.

La création des Centres de Ressources et d'Information des Responsables Associatifs (CRIRA).

Constat et Principes.

Les fonctions éducatives et sociales des associations dans le domaine de la jeunesse, s'expriment avant tout au travers de millions de bénévoles qui permettent de concilier le développement des pratiques culturelles, sportives, citoyennes, ... et le respect d'un certain nombre de valeurs. Les bénévoles des associations nous ont fait part, de façon unanime, des besoins importants qui existent en matière d'information et de conseil, voire de formation.

Il s'agit donc ici de favoriser la création de centres ressources, à l'image des CRIB – Centres de Renseignements et d'Information des Bénévoles - mis en place par le Ministère des Sports au cours de l'année 2004 afin de permettre aux associations de se recentrer sur l'animation de leur association. Le Ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche pourrait lancer un appel à projets, début 2004, pour la création de Centres de Ressources et d'Information des Responsables Associatifs (CRIRA).

Il s'agit de lieux spécifiques et identifiés permettant de tenir des permanences et de réaliser des entretiens physiques individualisés.

Principales dispositions.

Ces structures :

- délivrent un premier niveau d'information et de conseil en matière administrative, comptable, juridique et de gestion, et en particulier des questions relatives à l'emploi ;
- orientent si nécessaire vers d'autres sources d'informations reconnues;
- apportent leur expertise aux associations dans des domaines aussi divers que la recherche de subventions publiques, l'élaboration de contrats de travail ou encore la constitution d'un règlement intérieur.

La mise en place des CRIRA, à laquelle doivent être associés les mouvements de Jeunesse et d'Education Populaire et les collectivités territoriales, serait soutenue par l'attribution de postes FONJEP, la 'formation des formateurs' étant assurée par l'INJEP.

Les CRIRA, outre la réponse concrète qu'ils apporteront à une préoccupation exprimée par les responsables associatifs, illustrent la manière dont les compétences ministérielles de la jeunesse peuvent s'exercer : pour, avec et au service des acteurs du monde associatif et de son engagement aux côtés des jeunes.

Finalités.

La mise en place du "centre ressources", pilotée par le DRDJS ou le DDJS, se fait en lien étroit avec le délégué départemental à la vie associative (DDVA) et en cohérence avec l'activité de la mission d'aide et d'information des associations (MAIA).

Les objectifs poursuivis dans la mise en place du centre ressources s'inscrivent dans **une démarche d'aide renforcée aux associations locales**, à travers un soutien accru du milieu fédéral et en liaison étroite avec les collectivités locales.

L'objectif principal est de répondre aux attentes de très nombreux dirigeants associatifs qui souhaitent **bénéficier d'une information concrète et de qualité, d'un accompagnement, de conseils, mais surtout d'un allègement des obligations administratives et comptables**, soit par une réduction et/ou une simplification de ces obligations, soit par une aide pour y faire face, voire une prise en charge par un tiers.

Afin d'éviter des dysfonctionnements et toute difficulté au regard des règles relatives à la concurrence (cf. prestations offertes par les experts comptables, avocats, conseils juridiques, ...) **le centre ressources devra se conformer au présent cahier des charges et le respecter.**

Cahier des Charges.

1. **Le rôle de premiers conseil et d'information.** Le centre ressources doit être en mesure de délivrer **un premier niveau d'information et de conseil** en matière administrative, comptable, juridique et de gestion, et en particulier des questions relatives à l'emploi.
2. **L'orientation.** La fonction de mutualisation et de mise en réseau de l'information doit permettre le recours à des compétences extérieures et complémentaires. Le centre ressources doit donc être en mesure d'assurer **l'orientation et la mise en relation avec d'autres sources d'information** reconnues, ainsi que l'accompagnement nécessaire pour y accéder. Le C RIRA pourra aussi orienter les dirigeants associatifs sur des formations leur permettant de développer leurs compétences.
3. **L'Information - conseil - expertise - aide au projet** - Ce troisième niveau de prestation, lorsqu'il est assuré à titre gracieux ou qu'il ne rentre pas dans le champ de la concurrence, concerne les services en matière de conseil, d'expertise et d'aide spécifique. Les conseils peuvent porter sur : les obligations comptables, les déclarations fiscales et sociales (URSSAF, ...), l'édition de bulletins de salaire, des préconisations en matière juridique, de projets de développement ou financiers particuliers,...

Exemples :

· **conseil juridique** : réalisation d'études sur les problèmes de responsabilité des associations et des dirigeants bénévoles, les conflits d'usage, l'administration des associations et le fonctionnement de ses organes internes (AG, CA ou CD, commissions), l'élaboration et le changement de statuts et de règlement intérieur...etc. ;

· **conseil en matière de recherche et de mobilisation de ressources financières** : aide à la recherche de subventions publiques, fonds européens, fonds privés (sponsoring, mécénat et parrainage), accompagnement pour le montage de dossiers, notamment financiers, ... ;

La création d'une Mission à vocation inter-ministérielle.

La mise en œuvre d'une politique nationale est conditionnée par un cadre de travail adapté et cohérent.

Aussi, il convient :

- grâce à un meilleur travail interministériel, d'accroître les connexions et les complémentarités entre les différents services de l'Etat ;
- de redéfinir les relations et les missions de service public dévolues aux structures associatives. On peut par exemple s'interroger sur l'intérêt de financer plusieurs associations sur le même type d'intervention en direction des jeunes.
- de développer l'analyse des actions des collectivités territoriales sur le secteur « jeunesse » avec comme objectif de mieux accompagner les projets et de relever les « bonnes pratiques » qui pourraient mériter une expérimentation sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, si la Direction de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative doit être investie sur l'ensemble du champs des compétences de la politique de la jeunesse, elle doit d'autre part développer de nouveaux outils d'évaluation souples et efficaces. Ceux-ci doivent permettre, là encore, de faire surgir les bonnes initiatives, que ce soit dans les services déconcentrés, les établissements publics ou les associations qui agissent en mission du Ministère.

La DJEPVA ne doit pas être perçue comme un censeur mais comme le moteur des dispositifs dont elle a la charge.

Une Mission ministérielle organique.

La mise en œuvre d'une telle Mission devra s'articuler autour de travaux de coordination et de prospective, relatifs aux dispositifs publics de jeunesse.

Rattachée directement au Ministre chargé de la Jeunesse, la Mission serait chargée de favoriser le développement de la politique de la jeunesse et, à ce titre :

- d'assurer une mission d'évaluation et de recherche d'une meilleure coordination des dispositifs placés sous la responsabilité du Ministre de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche. Elle devra tendre aussi à améliorer l'égal accès des jeunes aux pratiques culturelles, sportives et citoyennes en assurant une fonction d'observatoire permanent sur le sujet. Elle devra également pouvoir intervenir quant aux questions liées à la place des jeunes au cœur de la société. Enfin, devra animer, avec l'ensemble des partenaires, une réflexion prospective à moyen et long termes.

- d'organiser des réflexions interministérielles sur des questions liées à la jeunesse et proposer au Ministre la mise en œuvre de programmes d'actions concertées en la matière.
- d'assurer un rôle de concertation entre les acteurs institutionnels (Etat et collectivités territoriales), les organismes publics et les structures associatives qui interviennent sur le champ de la jeunesse. A ce titre, elle devra conduire un inventaire permanent des initiatives prises en la matière par les différents partenaires et veiller à la meilleure harmonisation possible de l'ensemble des dispositifs en favorisant la mise en œuvre de conventions et/ou de partenariats.
En outre, il lui incombera de mesurer les progrès accomplis par la France en ce domaine afin d'effectuer des préconisations visant à soutenir des actions de promotion de la politique de la jeunesse.
- pouvoir recevoir mandat du Ministre pour participer à un certain nombre de rencontres internationales liées aux questions de jeunesse.

Cette Mission ministérielle organique, d'une durée de trois ans, devra à l'issue de cette période, être intégrée dans les travaux menés au cœur des services de l'administration centrale.

Remerciements.

Merci tout d'abord à toute la jeunesse de notre pays.

Elle est la raison d'être de ce rapport.

Merci à Monsieur Luc FERRY, ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Il est celui grâce à qui ce travail a pu être entrepris.

Merci à tous les services de l'Etat, au cabinet du Ministre, à la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et en particulier à Madame Hélène MATHIEU, directrice.

Ils ont été d'une efficacité et d'un savoir-faire irréprochables.

Merci à l'ensemble des organismes publics et des structures associatives qui nous ont accueillis dans nos déplacements ou qui sont venues à notre rencontre.

Leur rôle est souvent essentiel et force l'admiration.

Merci à toute l'équipe qui a travaillé depuis 11 mois à mes côtés.

Bénévoles, fonctionnaires, amis... soyez fidèlement remerciés.

TABLE DES MATIERES.

Chapitre 1

Une mission sur les pratiques culturelles,
sportives et citoyennes en faveur de la jeunesse. **Page 1**

Concevoir une politique de la jeunesse Page 2

21 propositions pour une politique de la jeunesse du 21^{ème} siècle Page 3

Chapitre 2

Encourager la Participation et les Pratiques citoyennes. **Page 5**

La création d'un parcours « Découverte Citoyenne ». Page 8

La réorganisation des instances représentatives de la jeunesse. Page 10

La certification « Entreprise Citoyenne Jeunesse ». Page 14

La création d'un « Chèque Déplacement Volontaires ». Page 17

La création des « Equipiers Bleus » et du « Train du Volontariat ». Page 18

Je suis venu vous dire

Adel KACHERMI, artiste. **Page 20**

Chapitre 3

Favoriser les pratiques culturelles, sportives et de loisirs. **Page 22**

La mise en œuvre d'une véritable vie lycéenne et universitaire. Page 24

La création d'une Carte nationale Collégienne et Lycéenne. Page 26

Conjuguer les énergies contre l'illettrisme. Page 27

A toutes Passions ! Page 29

Je suis venu vous dire

Frédéric DELTOUR, mister France, judoka.

Page 30

Chapitre 4

Permettre aux jeunes de prendre toute leur place
au cœur de la société.

Page 33

Le portail Internet « www.jeunesse.fr ».

Page 35

La Charte de l'Accueil des Jeunes.

Page 36

La création d'un Extranet à destination des membres des instances
représentatives de la jeunesse.

Page 38

Le Paraphe 'J'.

Page 39

L'Education Sociale Active.

Page 40

Une Semaine Nationale sur la Santé des Jeunes.

Page 43

Les Jeunes Volontaires Solidaires.

Page 44

Des préconisations Ecologiques.

Page 45

Chapitre 5

Mise en œuvre d'un nouveau cadre d'actions.

Page 46

La Promotion du Positif.

Page 47

La création d'un label 'ASSOCIATION de JEUNES'.

Page 48

La création des Centres de Ressources et d'Information des
Responsables Associatifs (CRIRA).

Page 50

La création d'une Mission à vocation inter-ministérielle

Page 52

Remerciements